



### La charge contre l'épormyable TPS

Le président d'honneur du 13e Salon du livre de Montréal ne s'est pas gêné, hier, pour dénoncer avec virulence la TPS appliquée à l'édition. Jean-Claude Germain a profité de la conférence de presse où était dévoilé le programme du salon de cette année, pour se livrer à un vibrant plaidoyer en faveur de l'industrie du livre.

Page B-3

### La nomination des huit sénateurs

M. José Woehrling, professeur de droit public à l'Université de Montréal, se demande si la nomination des huit sénateurs est inconstitutionnelle. Il souligne notamment que l'entrée d'un onzième sénateur provenant du Nouveau-Brunswick ne serait pas illégale.

Page B-8

### Les astronomes frissonnent

Le redémarrage des navettes, les spectaculaires résultats de la sonde Magellan et le passage de Galileo près de Jupiter, en 1995, laissent présager une décennie remplie de frissons pour les astronomes, prétend M. Roger Bonnet, directeur des programmes scientifiques de l'Agence spatiale européenne.

Page B-6

### Le pétard mouillé de Céline Dion

Au lendemain de sa sortie préméditée au gala de l'ADISQ, notre Céline nationale y allait d'un spectacle plutôt navrant au Théâtre Saint-Denis. Le répertoire anglophone de Céline Dion — dont le talent est réel — n'est pas irrécusable parce qu'anglophone. C'est simplement qu'il est de second, voire de troisième ordre.

Page B-3



## Les affres d'un pénible accouchement

### Au tour des sénateurs d'aller au front de la bataille sur l'avortement

Chantal Hébert  
de notre bureau d'Ottawa

CES JOURS-CI, quand les préposés au courrier trient les lettres adressées au Sénat, la plus grosse pile va aux libéraux qui font la guerre à la TPS mais il y en a une autre, guère moins imposante, qui est destinée au conservateur Nathan Nurgitz.

Si les lettres lui « sortent par les oreilles », comme il dit, c'est que le sénateur manitobain a hérité de la présidence du comité sénatorial chargé d'étudier le projet de loi C-43, le dernier recours de ceux qui s'opposent à ce que soit recriminalisé l'avortement.

C'est au tour des sénateurs d'aller au front de la bataille sur le droit à l'avortement. Demain, dans une salle de comité de la Chambre haute s'ouvre la dernière manche de la partie actuelle alors que commence l'ultime série d'audiences sur le projet de loi C-43.

Loi de se refroidir, depuis que la Chambre des Communes a adopté par moins de dix voix le bill C-43, le débat est devenu encore plus brûlant.

Mais cette fois-ci, ceux qui ont fait monter le ton d'encre plusieurs crans, ce ne sont ni Pro-vie, ni Pro-choix mais plutôt les médecins du pays qui menacent de faire la grève de l'avortement contre une loi dont ils disent qu'elle les placera sur la ligne de tir des militants anti-avortement.

En juillet, la Société canadienne des obstétriciens et gynécologues, dont les membres sont responsables de 95 % des 70 000 avortements pratiqués au pays chaque année, a fait un sondage pour savoir comment ils voyaient venir la loi C-43. Plus de la moitié des médecins qui pratiquent des avortements aujourd'hui ont répondu qu'ils cesseraient de le faire une fois la loi en vigueur.

La raison : la crainte des poursui-

tes. Le futur article du Code criminel relatif à l'avortement se lit en effet comme suit : « Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de deux ans qui-conque provoque l'avortement chez une personne du sexe féminin, sauf s'il est provoqué par un médecin, ou sur ses instructions, qui en est arrivé

*Les médecins du pays menacent de faire la grève de l'avortement contre une loi dont ils disent qu'elle les placera sur la ligne de tir des militants anti-avortement.*

à la conclusion que sans l'avortement, la santé ou la vie de la personne serait vraisemblablement menacée. » Aux yeux des médecins, c'est la porte ouverte au harcèlement.

Leur association professionnelle leur donne raison. Dans une circulaire, la Société des obstétriciens et gynécologues conseille neuf précautions à ceux qui pratiqueront des avortements sous le régime de la loi C-43.

Elle préconise que les patientes justifient par écrit les raisons pour lesquelles elles veulent un avortement et dressent une liste des conséquences d'une grossesse indésirée. Et on suggère que chaque femme contresigne son dossier médical.

Un individu peut se plaindre de vos pratiques à la police ou directement à un tribunal, prévient la Société, et vos infirmières peuvent être accusées de complicité. Vous serez alors appelé à justifier les éléments qui vous ont amené à formuler une opinion médicale.

Des scénarios d'apocalypse ? Peut-être, mais certains regroupements anti-avortement claironnent

Voir page B-2 : Avortement

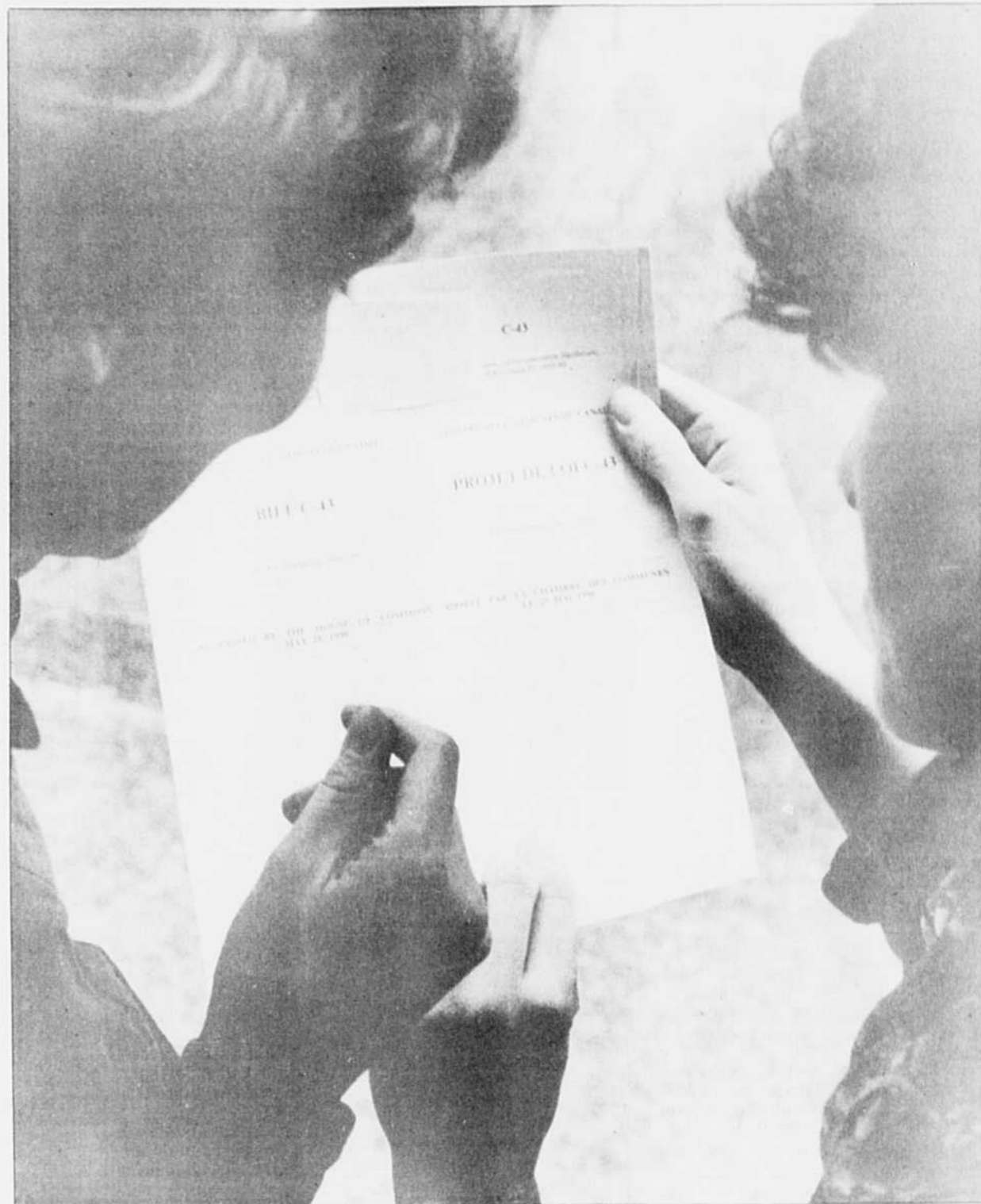


PHOTO JACQUES NADÉAU

Si le bill C-43 devait périr au Sénat, ce serait sans doute aux mains de ceux qui veulent voir banni le recours à l'avortement.

### MONDE

## Ce Golfe qui fait éructer la France

Sylviane Tramier

PARIS — « Munichois ! » « Va-t'en guerre ! » « Saddamites ! » « Américanomanes ! » « Capitulars ! » « Ran-tan-plan bellicistes ! » Ce n'est pas le capitaine Had-dock qui éructe de la sorte ses fameux jurons obscurs et bien sentis. C'est la France qui retrouve des accents d'autrefois pour s'invectiver copieusement à longueur d'articles dans la presse et de débats publics ou privés, sur ce qu'il est convenu d'appeler « la crise du Golfe ».

Sous l'unanimité, qui a vu les dirigeants des principaux partis politiques soutenir l'action du gouvernement, se déclinent les imprécations. Et plus la crise dure, plus s'affirment les démarcations entre ceux qui à la moindre évocation d'un possible conflit brandissent qui « Suez ! », qui « Munich ! ».

Selon un éditorial du *Nouvel Observateur*, le débat en France oscille entre « la peur d'être lâche comme en 1938 et celle de paraître colonialiste comme en 1956 ».

L'unanimité d'abord : une large majorité de Français se dit d'accord avec les décisions prises par le gouvernement français. En équilibre sur la corde raide tendue entre les deux points de repère de la diplomatie française depuis cinquante ans, l'atlantisme et le gaullisme, le président Mitterrand donne un coup de balancier d'un côté (envoi de troupes terrestres en Arabie saoudite aux côtés des Américains), et de l'autre (ces troupes sont placées sous commandement français qui garde — au moins en théorie — son entière indépendance).

Cela a suffi jusqu'à présent à neutraliser l'opposition de droite, qu'elle soit de tendance atlantiste (attachée à l'alliance atlantique où prédominent les États-Unis), ou de tendance gaulliste (chaouilleuse sur la question de l'indépendance de la politique étrangère de la France). Quelques dissonances sont apparues çà et là dans les rangs de la droite modérée pour critiquer « le suivisme » de la politique française vis-à-vis des États-Unis, mais rien pour remettre sérieusement en question l'action du gouvernement. Un débat d'urgence à l'Assemblée nationale convoquée en session extraordinaire le 27 septembre n'a mis en évidence que des divergences mineures entre les partis. Les grands témoins de l'opposition de droite comme Jacques Chirac et Charles Pasqua, ou du centre comme Raymond Barre n'ont rien trouvé d'important à redire à la politique suivie par le président Mitterrand, sinon à chipoter sur des nuances.

C'est ailleurs que le débat fait rage : dans l'opposition non parlementaire (extrême-droite, extrême-gauche), dans les milieux intellectuels, au sein même du parti socialiste au pouvoir et dans les conversations aux terrasses des cafés.

Le premier à dégaîner a été Jean-Marie Le Pen, dirigeant du parti d'extrême-droite Front national. Au grand désarroi de ses partisans, plus habitués aux sentiments anti-arabes de leur chef, il prend d'emblée fait et cause pour Saddam Hussein.

Le raisonnement du leader du Front national est simple : le conflit entre le Koweït et l'Irak est une affaire entre les Arabes. Qu'ils se débrouillent. D'autant que le Koweït n'est après tout, selon Jean-Marie Le Pen, « qu'une invention britannique ».

Voir page B-2 : Golfe

## Fernand Dumont et la mémoire oubliée

### Réanimer la conscience historique commune qui est à l'origine de la nation



PHOTO JACQUES GRENIER

Fernand Dumont : « On n'a pas beaucoup étudié l'aspect affectif de la vie sociale ».

Jean-Pierre Proulx

À 63 ans, l'ex-président de l'Institut québécois de la recherche sur la culture, M. Fernand Dumont, vient d'ouvrir le plus important chantier de sa carrière : il prépare un ouvrage sur la genèse et le développement de la conscience historique des Québécois. Il se propose de répondre à une question « décisive » : comment est apparue ici l'idée de nation.

M. Dumont vient de quitter, après plus dix ans, la direction de l'IQRC. Sur son mandat, il a le propos modeste, bien que sous sa direction, il ait publié plus d'une centaine d'ouvrages.

L'IQRC, dit-il, ne prétend pas avoir fait la synthèse de la culture québécoise. « Mais nous avons mis en évidence, confie-t-il, des problèmes plus ou moins négligés, en particulier

sur la famille, la jeunesse, les communautés ethniques ».

L'IQRC ne prétend pas non plus avoir dégagé les « traits originaux » de la culture québécoise. « C'est la question la plus difficile à résoudre », souligne M. Dumont. « On ne peut dire : Donnez-moi les six traits spécifiques de la culture québécoise ? C'est ridicule ». Toutefois on a ouvert à l'IQRC un chantier sur les « tendances culturelles » du Québec dans différents secteurs : religion, famille, éducation, etc. C'est une première étape.

La seconde consistera à comparer ces tendances sur le plan international. Des travaux analogues et concertés sont actuellement menés aux États-Unis, en Angleterre, en Allemagne et avec quelques autres pays. Les résultats feront l'objet d'une publication commune. « Comparer, dit-il, est finalement la seule manière de trouver les traits distinctifs d'une culture ».

Sur le plan institutionnel, M. Dumont a voulu faire de l'IQRC un organisme de concertation de chercheurs. « Je crois que nous y avons réussi assez bien. Bon nombre de chercheurs universitaires y ont été associés ».

Évidemment, M. Dumont n'a pas oublié le rapport Gobeil qui, a été

Idéalement, précise-t-il, on devrait avoir au Québec un Institut national de la recherche scientifique 'transuniversaire' auquel serait rattaché l'IQRC et d'autres centres de recherche analogue. Car si l'enseignement demande la dispersion des compétences, la recherche demande, au contraire, leur concentration. Ce serait une étape décisive vers le développement de la recherche dans la mesure où on permettrait des débouchés pour les jeunes chercheurs. Il faut s'assurer que l'on ne perde pas des ressources que l'on forme ».

Évidemment, M. Dumont n'a pas oublié le rapport Gobeil qui, a été

Voir page B-2 : Dumont

Personne n'a jamais regretté  
une fourrure de qualité

FABRICANT DEPUIS 1914

(514) 527-8664



FOURRURES  
GEORGES POULIOT

Une équipe à l'avant-garde  
de la compétition depuis 1914

PRÊT-À-PORTER — SUR MESURE

4435, RUE DE LA ROCHE, MONTRÉAL

# L'amour à 15 ans

**F**IER de son effet, le fils de 13 ans d'un ami me lançait récemment : « L'éducation sexuelle, c'est comme l'enseignement des sciences : si tu veux savoir si tu as compris, y'a rien comme de l'expérimenter !!! ». Si la génération des parents quadragénaires a découvert, sur le tard en comparaison, comment ces choses-là se font, — non pas sur les bancs d'école mais plus sur la banquette arrière d'une voiture, — l'abc de la mécanique n'a plus de secret pour leurs rejetons de 10 ans.

En 1985, une enquête auprès d'un millier de jeunes Montréalais de 13 à 17 ans (sec. 3,4,5) avait eu l'effet d'une bombe au centre-ville. Elle révélait qu'une majorité d'adolescentes vivaient leur première relation sexuelle à 14 ans et demi et les garçons, à 13 ans. Et pour le tiers d'entre eux, sans moyen contraceptif. (Quel adulte pouvait alors leur jeter la pierre pour cette négligence ? Et encore aujourd'hui, alors que la peur du sida plane sur toutes les unions, combien d'amoureux fous de 30 ou 40 ans s'embarrassent-ils d'un « petit imper » la première fois ?) En cinq ans, les choses ont elles



Ariane ÉMOND

vraiment changé ? Les ados passent-ils aux actes moins vite et mieux équipés ? À peine. Pour l'ensemble de la province, on estime que les Québécois ont leur première relation complète entre 15 et 16 ans et que le coût des condoms freine leur utilisation. C'est pourquoi la nouvelle campagne gouvernementale québécoise va tenter de convaincre les jeunes amants — de 15 à 19 ans tout particulièrement — « qu'ils

seraient fous de s'en passer ». Messages à la télé, dans leurs magazines préférés, les vitrines du centre-ville et sur les flancs des autobus : on fera tout pour doré la pilule... au condom.

Évidemment, c'est une raison de santé publique qui justifie pareille cabale. Vous n'ignorez pas qu'il demeure toujours interdit au Canada, en 1990, de faire la publicité de tous moyens contraceptifs ? Le chapeau de la campagne est clair : « Contre le sida et les autres MTS, allons-y pour le condom ! ».

Le plat de résistance : deux messages télé, rigolos et bien faits, avec petit couple au lit ou à la pharmacie, et sans une once de peur à la clé. Fait encore plus rare, la notion de plaisir sexuel n'a pas été escamotée. Rien que pour cela, il faut applaudir. Pour l'infirmière scolaire Lise Audet, ce qui la réjouit encore davantage c'est qu'on donnera des condoms : 50 000 aux cégégiens et 25 000 aux plus jeunes du secondaire. Les jeunes en demandent, on devrait leur en offrir par profusion par l'entremise des cliniques-jeunesse des CLSC par exemple. Le ministre Marc-Yvan Côté

parlait la semaine dernière d'un véritable « virage idéologique » et il n'a pas tort. Son directeur des communications, Benoît Roy, me confiait que pour obtenir le OK des postes de télévision, pour la diffusion des messages « il a fallu une guérilla d'un mois et demi. Nous avons fait des tas de visionnements avec des groupes de discussion. Nous sommes conscients d'être allés au maximum de la tolérance publique... ».

On a beau être large d'esprit, l'amour à 15 ans, c'est difficile à prendre, surtout pour les parents. Pour la plupart, c'est un moment de vérité, éprouvant, blessant, déséquilibrant même. Comme si tombait la dernière courroie qui garde les jeunes dans le giron familial. C'est le geste ultime par lequel s'affiche l'indépendance de désir, sinon de fortune et qui, une fois pour toutes, rappelle aux parents que leur enfant n'en est plus un.

Lise Audet connaît bien le sujet : elle fait 17 ans qu'elle parle de sexualité avec des jeunes du secondaire. Infirmière rattachée au service-jeunesse du CLSC centre-sud, elle travaille à la polyvalente

Pierre Dupuy dans l'est de Montréal et c'est elle que les enseignants appelaient à l'aide au moment de donner le volet sexualité du programme FPS (formation personnelle et sociale qui comprend aussi la consommation, les relations interpersonnelles, la vie en société...).

« Les adolescents répètent qu'ils en ont soupé des discours sur les MTS, le sida, la contraception et les organes reproducteurs ! s'exclame l'infirmière. Mais ils sont avides d'entendre parler d'amour, du coup de foudre comme de la détresse du rejet ; d'homosexualité, de tendresse, d'inceste, mais surtout des relations hommes-femmes et de l'apprentissage du plaisir. Ils ne veulent pas toujours des réponses, mais les échanges les apaisent. Ils veulent qu'on les aide à former leur jugement... ».

Comme nulle génération avant eux, les adolescents d'aujourd'hui sont soumis à des stress majeurs : risques graves pour leur santé liés à leurs premiers ébats, exposition fréquente à une pornographie banalisée sans parler des couples d'adultes qui divorcent à la chaîne autour d'eux. Ils sont beaucoup plus

troublés et inquiets qu'ils ne le laissent paraître.

« Combien de jeunes m'ont demandé si le septième ciel, c'était vraiment atteignable ? Et si c'était meilleur de faire ça à deux hommes et à une femme ? raconte Lise Audet. Sans blague, le cours qu'ils voudraient suivre, c'est pour apprendre à décriper leurs parents et qu'ils puissent enfin parler de sexualité avec eux ! ».

Massivement, il faut le constater, les parents ont délégué la tâche à l'école, et le ministère de l'Éducation l'a refilée à des professeurs, souvent sans grande préparation. Les jeunes, eux, restent avec mille questions entre les dents et essaient de se faire une idée comme ils peuvent. Chose certaine, ils vont continuer à vouloir expérimenter l'amour et ni la peur, ni la morale ne les intimident plus.

« Si on veut sauver les jeunes, parce que le sida et la chlamydia ne pardonnent pas beaucoup, conclut Lise Audet, il faut rejoindre les parents. Et, bien sûr, revampir l'utilisation du condom auprès des jeunes, même si ce n'est pas naturel de faire l'amour ainsi accouturé ! ricane-t-elle. Mais on n'a plus le choix. ».

## ◆ Avortement

actuellement leur intention de suivre les médecins à la trace, jusqu'à ce qu'ils dénichent une patiente qui accepte de se retourner contre celui ou celle qui l'aura avortée.

Des cas isolés, rétorque le gouvernement fédéral où on laisse entendre que les médecins ont peur de leur ombre. « Les médecins ces temps-ci veulent tout avoir et rien donner, ils ne veulent prendre aucune responsabilité, accuse le député conservateur d'Argenteuil, Lise Bourgault, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé. ».

Selon elle, même la perspective de voir diminuer substantiellement les rangs des praticiens qui font des avortements ne devrait pas inquiéter indûment les gouvernements. « Il y a de moins en moins de grossesses indésirées, il y a peut-être moins de médecins qui font des avortements, mais il y a moins d'avortements aussi... », soutient-elle.

En fait, le gouvernement avait l'intention d'amender sa loi pour mettre les médecins à l'abri des poursuites dites frivoles. Le printemps dernier, le ministère de la Justice avait proposé que toute poursuite en vertu de la loi C-43 obtienne au préalable le feu vert de la province en cause.

Mais plusieurs procureurs généraux se sont plaints de ce qu'Ottawa leur refilait ainsi un tas de dossiers les plus brûlants et le gouvernement a discrètement retiré son amendement alléguant qu'il était superflu.

Cette semaine, le ministre fédéral de la Justice Kim Campbell a rouvert à la porte à ce type d'amendement, mais pas avant que la loi C-43 ne soit inscrite au Code criminel. Pas question, en effet, de rouvrir le débat politique aux Communes sur une loi qui a passé de justesse. « On s'est mis la tête sur le billot tout le monde en disant : c'est le meilleur compromis qu'on peut trouver dans les circonstances », résume Lise Bourgault.

C'est donc au tour des sénateurs de se mettre la tête sur le billot. Comme aux Communes le printemps dernier, le vote à la Chambre haute sera libre. Seul le sénateur Lowell Murray, à titre de ministre, est tenu de voter pour le bill de son gouvernement.

Mais si certains sénateurs, libéraux surtout, se promettent bien de voter contre la recriminalisation de l'avortement, un groupe important d'entre eux est plus préoccupé par la dénatalité que par l'accès aux services d'avortement.

Si le bill C-43 devait périr au Sénat, ce serait sans doute aux mains de ceux qui veulent voir banni complètement le recours à l'avortement. Et encore... « Je ne veux pas me mêler des affaires des jeunes », déclare le sénateur Solange Chaput-Rolland, qui se prépare à appuyer le projet de loi C-43. Elle explique que ce sont les arguments de son collègue Paul David, un médecin, qui l'ont convaincu.

« Je ne peux pas imaginer un compromis plus raisonnable que celui qui nous est proposé et qui s'inscrit dans un cadre d'accessibilité, d'universalité et de transférabilité pour toutes les femmes du Canada quelle que soit la province où elles habitent » a-t-il soutenu le printemps dernier pour expliquer à la Chambre haute pourquoi il allait surmonter ses convic-

## ◆ Avortement

tions profondes et voter pour une loi qui tolère la pratique de l'avortement.

Mais, pour en arriver à la même décision, ses collègues devront résister au barrage d'arguments qui les attend aux audiences. En plus des médecins qui vont venir dire de vive voix pourquoi le bill C-43 est susceptible de les décourager de pratiquer des avortements, la Société de la Femme et du Droit a recueilli 14 opinions juridiques, selon lesquelles la loi ne résisterait pas à un examen de la Cour Suprême parce qu'elle limite à nouveau les droits constitutionnels des femmes.

Une coalition d'organismes féministes veut démontrer que l'accès à l'avortement, loin d'être assuré, est de plus en plus limité. Il ne se pratique pas d'avortements dans les Maritimes, et très peu dans les provinces de l'Ouest.

La demande, loin d'être à la baisse, se maintient. Depuis que la Cour Suprême a rescindé les dispositions du Code criminel à ce sujet en janvier 88, le nombre d'avortements a augmenté, presque 4 % de plus en 1988 par rapport à l'année précédente. Cette année-là, moins de femmes sont allées se faire avorter aux États-Unis.

D'ici à ce que le Sénat tranche définitivement le sort du bill C-43, le Canada aura bouclé sa troisième année sans loi relative à l'avortement. Sur le terrain, l'avortement libre est de plus en plus traité comme un fait accompli.

Au moins une province, l'Ontario, envisage d'ailleurs de contourner la future loi. Le gouvernement Rae a promis d'assurer le régime le plus libéral possible aux femmes ontariennes.

En plus, récemment, les tribunaux de la Nouvelle-Écosse sont devenus les derniers d'une liste qui comptait déjà l'Ontario, le Manitoba et la Colombie-Britannique, en éliminant les obstacles que des gouvernements provinciaux posaient aux activités du docteur Henry Morgentaler.

Au cours des prochaines semaines, les partisans du droit à l'avortement vont tenter, avec ces arguments, de convaincre le Sénat d'empêcher le bill C-43 de voir le jour.

Mais pour eux, il s'agit seulement d'un raccourci. S'ils échouent, ils entendent prendre le chemin juridique le plus court pour rendre la loi C-43 aussi inopérante que celle qui l'a précédée.

## ◆ Dumont

1986, a proposé l'abolition de l'IQRC. « La menace n'est jamais tout à fait disparue », laisse-t-il tomber.

Mais le professeur a maintenant le coeur ailleurs. Sa recherche sur la conscience historique des Québécois le passionne visiblement. « J'en rêve, confie-t-il, depuis ma jeunesse. »

« Mon projet se relie à des problèmes essentiels d'aujourd'hui. Après la guerre, et de façon plus nette après 1960, il y a eu un renversement de notre mémoire collective et la négation des valeurs du passé. C'est un drame de société aussi grave que l'individu qui perdrait la mémoire et qui croirait que ce qu'il a vécu jusque-là n'a aucune valeur. C'est singulièrement embarrassant pour se construire un avenir. »

## Décès du philosophe Louis Althusser

PARIS (AFP) — Le philosophe français Louis Althusser est décédé lundi à 72 ans, à l'hôpital de La Verrière au Mesnil-Saint-Denis (banlieue parisienne), d'un accident cardiaque, à la suite de sa longue maladie psychiatrique, a-t-on précisé mardi dans son entourage.

« Lundi, il s'est recouché et ne s'est pas réveillé. Le coeur a flanché », a précisé son neveu.

La vie de Louis Althusser, professeur de philosophie à l'École normale supérieure, avait basculé en novembre 1980 lorsqu'il avait étranglé sa femme dans les locaux mêmes de l'École normale supérieure à Paris, au cours d'un accès de psychose maniaco-dépressive.

Hospitalisé à Saint-Anne, il bénéficiait d'un non-lieu fondé sur sa démission au moment des faits en janvier 1981. Il était autorisé à quitter en 1984 l'hôpital psychiatrique. Mais depuis le meurtre de sa femme en 1980, il n'avait pratiquement pas cessé d'être hospitalisé.

Il avait adhéré en 1948 au Parti Communiste français et avait proposé une nouvelle lecture de l'oeuvre de Karl Marx, notamment dans son premier livre *Pour Marx* (1965), *Lire* « Le Capital ».

En 1978, il avait publié un petit recueil d'articles *Ce qui ne peut plus durer dans le Parti communiste*, dans lequel il écrivait notamment « il faut sortir de la forteresse ».

## ◆ Golfe

« Je ne porte pas de jugement pour savoir si cela devait ou ne devait pas se passer ainsi. Mais je dis que nous avons un urgent besoin de nous refaire une mémoire. Je ne vous cache pas que c'est là mon objectif. C'est une entreprise considérable. Jamais je n'ai autant eu l'impression de me casser la figure. »

Cette « conscience historique », il entend la reconstituer à partir des idéologies, des travaux historiques, dans la littérature, mais aussi dans des sources originales que sont, par exemple, les journaux du XIXe siècle.

« Mais le plus important dans la culture, insiste à nouveau M. Dumont, c'est la conscience historique commune qui est à l'origine de la nation. La nation, n'en déplaise à M. Trudeau, est une conquête sur la tribu qui se définit par rapport à la souche familiale commune. La nation se définit par une histoire, par des institutions, (par exemple la Déclaration des droits de l'Homme en France ou la Constitution aux États-Unis) dont les citoyens sont fiers. Donc dans une symbolique qui représente la différence et à laquelle on adhère. C'est ce qui permet l'intégration des immigrations. »

Cette mémoire collective n'est pas linéaire. Elle est au contraire pleine de contradictions. « Elle est dit-il, un bric-à-brac en constants remaniements. Les crises sont celles où l'identité acquise ne peut plus rendre compte de la situation présente. »

C'est ce qui s'est produit chez-nous, dans les années 1960, avec l'effondrement du système de référence religieux. L'autre remaniement important a touché la famille. « Elle jouait, dit-il, dans la culture un rôle aussi important que la religion. Ce n'est pas un hasard. L'un et l'autre, dit-il, répondent à des besoins affectifs profonds. »

Mais la nation n'aurait-elle pas remplacé la famille et la religion depuis 1960 comme système de référence des Québécois ? La puissance affective des individus peut être réinvestie dans des expériences nouvelles, répond M. Dumont. Il se peut qu'il y ait eu déplacement de la famille et la religion à la nation. C'est une hypothèse, mais difficilement vérifiable.

« En réalité, poursuit-il, on n'a pas beaucoup étudié l'aspect affectif de la vie sociale. La montée des sectes, la résurgence des pratiques magiques partout en Occident, tous ces phénomènes montrent bien que la résurgence du sacré dans une société plus sécularisée suppose un énorme potentiel affectif susceptible de se fixer sur toutes sortes d'objets. »

« Par exemple, dit-il, la 'liturgie' du 24 juin dernier à Montréal, n'est pas possible sans faire appel au sacré collectif. Tant qu'on étudiera les bouleversements culturels sans voir l'autre face cachée qui est celle des déplacements de l'affectif et de l'imaginaire, on n'aura pas pénétré l'essence du phénomène. »

Y a-t-il des champs où la culture québécoise s'est appauvrie et d'autres où elle s'est enrichie ?

« En réalité, la culture très contrôlée et très censurée qui a été la nôtre s'appauvrit par l'intérieur », répond M. Dumont. Aussi, l'éclatement du système permet un nouvel enrichissement. Mais il faut souhaiter en même temps la reprise d'une certaine cohérence. C'est angoissant, mais c'est un facteur de renouvellement extraordinaire. »

Pour l'heure, l'« économisme » triomphe. Sa manifestation la plus spectaculaire, constate M. Dumont, est la composition de la Commission sur l'avenir constitutionnel du Québec.

Le sociologue n'en est pas autrement surpris : « Quand il n'y a plus de foyer qui puisse rassembler les hommes, ce qui semble faire consensus, c'est l'argent. De ce point de vue-là, la commission représente le consensus social actuel. Ce qui me frappe le plus, par ailleurs, est que cela coïncide avec la méconnaissance du sous-développement et de la misère. Les économistes parlent beaucoup de la récession, des pertes de profit, mais pas de la misère. »

« Pour le reste, poursuit-il, c'est scandaleux qu'on veuille définir l'avenir avec six hommes d'affaires, comme si les artistes, les universitaires n'étaient pas compétents. Cela dénote qu'on veut porter le regard. »

concoctée dans les corridors de Whitehall. Le chef du Front national ne voit aucune raison « d'aller défendre les intérêts du Koweït et des émirats enrichis par les pétrodollars ». Pas plus qu'il ne trouve de justification à « aller combattre si loin l'arabisme ou l'islamisme quand on ne fait rien contre lui chez nous. »

Ce pacifisme de l'extrême-droite française a d'abord soulevé les sarcasmes de la gauche qui a voulu y voir une honteuse constance : la pacification avec l'ennemi, la collaboration passive ou active dans laquelle l'extrême-droite française s'est illustrée en 1940. Autrement dit Le Pen ressuscitait Vichy.

Mais le camp des opposants à toute action contre l'Irak allait rapidement se trouver des adhérents venus de tous les horizons. L'extrême-gauche, les communistes, les Verts : tous ceux à qui l'anti-américanisme sert de credo et l'ONU de bête noire. Viennent s'ajouter les tiers-mondistes qui dénoncent dans la crise du Golfe des manoeuvres impérialistes du nord contre le sud, un bon nombre d'intellectuels arabisant qui s'en prennent au « colonialisme larvé » qui se manifeste dans cette crise « et fustigent la méconnaissance occidentale de la réalité du monde arabe. Cela finit par faire pas mal de monde et pas mal de bruit. Surtout lorsque se trouvent réunis pour un débat, intellectuels « bellicistes » contre « capitulaires ».

Qui plus est, c'est au parti socialiste que les thèses des « pacifistes à tout prix » rencontrent le plus d'écho. Le malaise est même ressenti au sein du gouvernement. Le ministre de la Défense Jean-Pierre Chevènement cache mal ses réserves vis-à-vis de la ligne suivie par François Mitterrand. « Un haut responsable gouvernemental » qui se confie à l'Agence France-Presse le 21 août dernier et se dit « préoccupé par une possible attaque contre l'Irak » se trouve être en réalité nul autre que le ministre de la Défense. Dans une interview à la radio, il brandit la perspective de « 100 000 morts en cas de conflit ». Et il ajoute : « Ceux qui envisagent un conflit n'en ont pas analysé les conséquences. »

En léger porte-à-faux par rapport à l'action du gouvernement, le ministre français de la Défense représente la section la plus « nationaliste » du parti socialiste, celle qui refuse toute allégeance aux États-Unis, et souhaite faire de la France l'interlocuteur privilégié du monde arabe. Une volonté que l'on retrouve, mais pour des motivations différentes, chez les industriels de l'armement qui composent une partie du lobby pro-irakien à Paris.

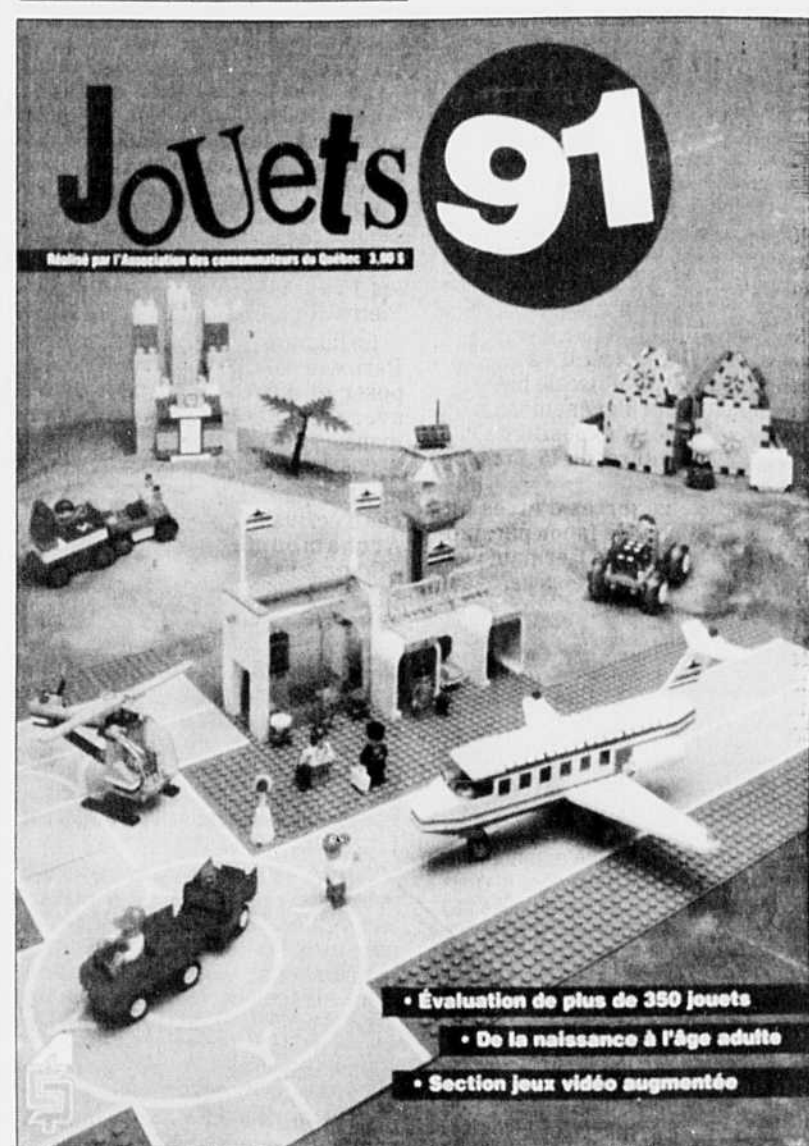
Chez les intellectuels, l'analyse passe nécessairement par les deux modèles concrets de négociation ou d'intervention que la France a eu à regretter : vouloir la paix à tout prix, est-ce commettre la même erreur que les Britanniques et les Français négociant en 1938 avec Hitler un traité qui devait apporter la paix à toute l'Europe ? N'est-ce pas faire preuve du même esprit de désarmement moral auquel certains attribuent la défaite de la France deux ans plus tard ?

Au contraire se lancer dans une action contre l'Irak, n'est-ce pas rejouer le fiasco diplomatique de l'expédition de Suez en 1958 à la suite de la nationalisation du canal par Nasser ? N'est-ce pas faire montre d'une arrogance de colonisateur qui dicte sa loi sans autre considération que la défense de ses propres intérêts ?

Quand le philosophe Pascal Bruckner affirme : « On n'impose pas la liberté et le pluralisme par la force : mais on peut, grâce à la force, faire reculer l'arbitraire et la terreur », l'historien Pierre Vidal-Naquet rétorque : « Il ne faut surtout pas s'agiter sur les États-Unis. Car cela signifie se mettre à dos tout le monde arabe. »

Plus profondément, au coeur de ce débat surgit la question d'Israël. Les partisans de la fermeté vis-à-vis de l'Irak invoquent le droit international bafoué. Les adversaires répondent : Cisjordanie et Gaza ! Encore une fois, le problème palestinien fait figure de pierre de touche de la sincérité tiers-mondiste. L'avocate Gisèle Halimi se demande : « Y a-t-il deux poids, deux mesures lorsque Israël refuse de se soumettre à la résolution 242 des Nations unies d'évacuer les territoires occupés ? »

## SOCIÉTÉ



Réalisée par l'Association des consommateurs du Québec, la revue Jouets 91 propose l'évaluation de plus de 350 jouets.

## Super Mario peut dormir en paix

Pour Noël, les enfants espèrent encore recevoir des jeux vidéo

Josée Boileau

SIGNE AVANT-COUREUR que Noël s'en vient, l'Association des consommateurs du Québec a fait connaître hier son palmarès, le 15e, des bons et des mauvais jouets à offrir en cadeau avec, en prime, une place encore plus importante consacrée à l'évaluation des jeux vidéo.

Il faut dire que, de l'avis même d'une soixantaine d'enfants, ces jeux arrivent en tête de liste de leurs préférences, garçons et filles confondus. L'ACQ a choisi cette année d'analyser deux nouveaux systèmes et une vingtaine de cassettes, mais sans leur accoler les étiquettes « prix d'excellence » et « prix poubelle » comme elle le fait pour les autres jouets.

« Nous considérons que les cassettes ne sont que des jeux complémentaires puisque pour les utiliser, il faut posséder la console qui, elle, coûte très cher, explique la rédactrice du guide, Mme Guylaine Bergeron. De toutes façons, aucun des jeux étudiés n'avait les qualités requises pour se mériter un prix d'excellence. »

Certains jeux, tels les « Socrates » ou le « Chessmaster » de Nintendo, reçoivent malgré tout la cote 6, celle juste au-dessous de l'excellence, une performance à souligner dans la jungle des vidéos où chaque semaine, de nouvelles cassettes envahissent le marché sans nécessairement avoir les qualités de l'indélogeable « Super Mario ».

L'ACQ regrette toutefois que la quasi-totalité des jeux fassent appel à la violence ou que les personnages féminins se limitent encore trop souvent aux « pôvres » princesses à délivrer.

Du côté des jouets commerciaux, l'Association consacre sa palme au « Javelin », de la compagnie Parker, un javelot tout simple, en caoutchouc-mousse, avec lequel on joue à l'extérieur et qui a emballé les en-

fants qui l'ont testé. Le « Bureau de poste » de Fisher-Price, les crayons « Méli-Mollo/Crayola », les Legos, les camions « Recherche-secours » de Tonka, le « Monopoly Junior » de Parker..., bref des valeurs sûres, se retrouvent également dans la liste des prix d'excellence 1991.

Les prix « poubelle », eux, dénoncent au premier chef toute la série Batman de la compagnie Charan, dont les décors de plastique et carton n'arrivent pas à tenir en place. S'y ajoutent aussi, entre autres, les G.I. Joe, le « Spiromatic » de Kenner et les « Premières jumelles » de Battat.

Les porte-parole de l'ACQ soulignent toutefois qu'au-delà de ces deux listes, ils ont quand même testé 335 jouets, dont 197 nouveautés, et que des jouets cotés 5 ou 6 constituent également d'excellents achats. « Nous voulons que notre guide soit un outil », insiste la présidente de l'organisme, Mme Nicole Laliberté.

De toutes façons, en dépit des nouveautés, et malgré le véritable envoiement qu'exercent sur eux les jeux vidéo, les choix des enfants restent fort traditionnels. Les filles ne jurent que par les Barbie, les garçons raffolent encore des jeux de construction et des figurines à la mode (Ninja Turtles, Batman...).

Les jeux de société sont quand même toujours cités, mais comme troisième choix.

« On n'est pas des psychologues. On teste des jouets. On constate quels sont les jeux préférés des enfants, pas si le jouet est bon en soi. C'est ensuite au parent de voir si les jeux recommandés correspondent aux goûts précis de leur enfant », note Mme Bergeron.

Pour en savoir plus long, et profiter également des capsules d'information qui y sont ajoutées, les parents avertis n'ont qu'à consulter l'ensemble du guide qui, comme chaque année, est encarté dans le numéro de novembre du magazine « Protégez-vous ».



Le président du 13e Salon du livre ne veut rien savoir de la TPS.

## La charge de l'original épormyable contre la TPS

Jean-Claude Germain dénonce Ottawa

Guy Ferland

POUR SUIVANT la charge du milieu de l'édition contre la TPS appliquée aux livres, le président d'honneur du 13e Salon du livre de Montréal (SLM), Jean-Claude Germain, a crié son désaccord « viscéral » à l'encontre de cette mesure fiscale hier tout en dévoilant que l'événement aura lieu dans le hall d'exposition de la Place Bonaventure, du 15 au 25 novembre.

« Il y a deux sortes d'êtres humains, a affirmé de façon péremptoire un Jean-Claude Germain visiblement heureux de représenter le SLM. Ceux qui ne peuvent vivre sans livres et les autres. Ce que le slogan de cette année promet par la formule *Je lis, je le dis !*, c'est que la lecture est un vice solitaire qu'on pratique ensemble. »

Aucune manifestation officielle contre la TPS par ailleurs n'a été organisée par le SLM. « Notre rôle consiste, d'une part, à permettre au milieu du livre rassemblé en un lieu de montrer son désaccord et, d'autre part, de protester aux noms des lecteurs qui devront payer plus cher pour lire en les invitant à signer une pétition au SLM », explique M. Germain.

Toutefois, le nouveau président du SLM, M. Marcel Couture, a déjà envoyé une lettre de protestation au premier ministre du Québec dans laquelle il se demande si les efforts et les espoirs du SLM « seront réduits à néant à l'heure où les célébrations mondiales de l'Année de l'alphabétisation nous permettraient d'explorer des nouvelles voies pour encourager encore davantage la lecture ? »

## MUSIQUE

### Vrais et faux virtuoses

#### Les Virtuosi de Moscou

Direction Vladimir Spivakov, une présentation de l'Institut canadien des Arts. Mozart, *Symphonie no 24 K.182*; Chostakovitch, *Symphonie de chambre op.110a*, orchestration de Rudolf Barshai. Basilique Notre-Dame, 22 octobre.

#### Carol Bergeron

IL ARRIVE certains soirs que l'activité musicale sollicite le mélomane au point de lui faire regretter de n'avoir pas le don d'ubiquité. Entre le concert des Virtuosi de Moscou et les débuts du jeune pianiste allemand Andreas Bach, il était difficile de choisir. Ainsi, pour ne pas tout perdre de l'un ou de l'autre programme, j'ai profité de l'entracte du premier pour aller entendre la fin du second.

Né du désir de se distinguer au moins par la manière de jouer, l'orchestre de chambre que dirige le violoniste Vladimir Spivakov se présente sous le nom anglicisé de *Moscow Virtuosi*.

Dans la mesure où le « virtuose » est un instrumentiste doué d'une technique exceptionnellement brillante, il ne fait pas de doute que Vladimir Spivakov s'est entouré de musiciens extraordinairement habiles. Avec eux, l'allegro final de la 24e *Symphonie* de Mozart est devenu une éblouissante pièce pyrotechnique qui nous a fait regretter sa désarmante brièveté.

Amère et violente, la *Symphonie de chambre* op.110a de Chostakovitch possède un caractère fortement autobiographique. L'auteur y cite plusieurs œuvres antérieures et sa famille raconte qu'il la considérait comme « le présage de sa propre mort ». L'œuvre fut d'abord écrite pour quatuor à cordes puis transcrite par Rudolf Barshai pour orchestre à cordes.

Spivakov a donnée de cette émouvante partition une interprétation à la fois saisissante dans l'apreté de son expression et fantastique dans

l'absolue perfection de son exécution.

Présenté par l'Institut canadien des arts, un organisme qui, pour sa première année d'existence, se propose d'établir des liens culturels entre l'URSS, l'Autriche, Cuba, l'Angleterre et le public montréalais, le concert des Virtuosi de Moscou n'a malheureusement pas réussi à remplir la Basilique Notre-Dame. Par plusieurs petits détails, et notamment par la piètre qualité des textes du programme, on sentait une certaine improvisation dans l'organisation de ce premier événement.

À l'entracte du récital d'Andreas Bach, les rumeurs laissaient entendre que la *Sonate K.332* de Mozart, le *Scherzo* no.4 de Chopin et les *Sept pièces brèves* d'Arthur Honegger avaient fait découvrir un pianiste tout à fait étonnant. Aussi étonnante, la troisième *Sonate* de Brahms le fut-elle, mais pour des raisons moins réjouissantes : son jeune interprète de 22 ans s'étant tristement laissé dépasser par l'ampleur colossale de l'œuvre.

On ne peut en effet mettre au compte de l'originalité une telle impuissance à maîtriser la substance harmonique et rythmique d'une pièce aussi riche. Pour intervenir dans l'extrême densité du texte, il faut posséder une palette sonore aussi variée que précise car l'auditeur doit pouvoir tout entendre même les passages les plus doux.

Et que dire de l'évanescence caricaturale de cette marche funèbre (le quatrième mouvement) reconstituée sans rigueur rythmique ? Ou encore, que penser de cette « cataclysmique » valse (troisième mouvement), pour employer le mot de Clara Schumann, devenue une insipide étude en forme de valse ?

En fait, dès le premier morceau, on pouvait se rendre compte que M. Bach n'avait pas encore compris grand-chose à cette redoutable et excessive *Sonate* de Brahms.

Pour le moment, ainsi que l'ont démontré les deux *Études* de Chopin qu'il a données en bis, ce pianiste n'a pas encore dépassé la juvénile grisaille de pouvoir jouer plus vite que tous ses collègues.

## CINÉMA

# Le Festival des épinettes

Serge Gainsbourg se rend en Abitibi présenter son dernier film

France Lafuste

LE SAMEDI 27 octobre, le Festival du nouveau cinéma sera sur le point de passer la main à son confrère d'Abitibi-Témiscamingue, en plein pays des épinettes. Serge Gainsbourg, on le sait déjà, sera de la partie dans le Nord québécois, avec son film-choc, *Stan The Flasher* présenté en première nord-américaine. Le caractère quelque peu tapageur de l'événement ne devrait pas reléguer au deuxième plan des films plus discrets comme *La fracture du myocarde* de Jacques Fansten, allié de Claude Chabrol et *L'Atalante* de Jean Vigo, un film de 1934, restauré à peine cette année, avec l'inoubliable Michel Simon comme principal interprète.

Autres surprises : *Alice*, un film tchécoslovaque inspiré du conte *Alice au pays des merveilles* de Lewis Carroll, *Mig og Mama Mia* du Danois Erik Clausen qui remportait en 1985 le Grand Prix du public à la 4e édition du Festival et *L'Enfant terrible*, un film du réalisateur allemand Michael Verhoeven qui a obtenu l'Ours d'argent au Festival de Berlin en 1990.

À souligner aussi la présentation d'un Aki Kaurismäki, *Leningrad Cowboys go America* et *Europa, Europa*, film très attendu de la comédienne et réalisatrice polonaise Agnieszka Holland qui signait en 1988 le film *Le complot* sur le père Popieluszko assassiné par la milice polonaise.

Parmi les films québécois et

canadiens fraîchement sortis des studios de montage : *New York doré* de Suzanne Guy ou le portrait de Québécois qui ont réussi à s'implanter dans la métropole américaine et *Le remous* de Sylvie Van Brabant sur la pensée humaniste proche de la tradition chamaniste.

On pourra également voir les derniers Simoneau, Marc André Forcier (*Perfectly Normal* et *Une histoire inventée*) mais aussi *Princes in Exile* de Giles Walker le réalisateur de *90 jours pour tomber en amour*. Autre dominante de ce festival : la présentation des cinématographies de l'Afrique, de l'Italie et de l'Europe de l'Est. Au Théâtre du Cuivre et au Paramount.

#### Des prix

*Le pays interdit*, documentaire de Danièle Lacourse et Yvan Patry, vient d'obtenir le Prix du jury du public au Festival international du Film documentaire de Nyon en Suisse. Ce film-dossier, tourné de 1985 à 1989 en Éthiopie et en Érythrée, retrace l'histoire et l'actualité de l'Erythrée et tente de cerner les sources du conflit.

#### Montréal 1992

POUR célébrer le 350e anniversaire de Montréal en 1992, des cinéastes québécois et canadiens s'apprentent à tourner cet hiver un film de fiction composé de plusieurs sketches de 15 minutes chacun. *Montréal vu par*, produit par CinémaMagique, sera



Serge Gainsbourg

ainsi l'oeuvre commune de Michel Brault, Jacques Leduc, Léa Pool,

Denys Arcand, Atom Egoyan et Patricia Rozema.

#### Du sang neuf à l'ONF

L'E. PROGRAMME français de l'Office national du film recrute cinq réalisateurs ou réalisatrices francophones, en début de carrière et particulièrement intéressés par le cinéma documentaire. Ces cinq personnes seront invitées à travailler sur une base permanente. Elles seront d'abord embauchées pour une période de probation de trois ans. Condition éliminatoire : avoir réalisé au moins un film ou vidéo à caractère documentaire. La date limite d'envoi de dossier (cv, production documentaire et texte de cinq pages maximum portant sur les motivations de travail) est le 15 novembre.

#### Deux semaines de sursis pour Cités-Cinés

PAS FACILE de tirer définitivement le rideau sur l'exposition Cités-Cinés. Après plusieurs faux départs, la direction du Palais de la Civilisation a décidé de la maintenir pour les deux prochains week-ends, jusqu'au 4 novembre. Ensuite, elle sera totalement démolie. Avis aux personnes intéressées à participer à l'opération « Vente des éléments de décor » : la date limite de dépôt des soumissions est reportée au lendemain de la fermeture, soit le lundi 5 novembre. La vente commencera le mardi 6 novembre à 10h, au Palais de la Civilisation.

## Train d'enfer

*The Guard*, un regard cruel sur le monde carcéral soviétique



#### The Guard

Film de Alexandre Rogoschkine, (URSS, 1989), couleur et noir et blanc, 96 min. V.o., sous-titres anglais, aujourd'hui, 17 h 30 au Rialto.

#### Odile Tremblay

• *THE GUARD* ne prétend pas illustrer les rapports véritables de l'armée avec les prisonniers, explique le réalisateur Alexandre Rogoschkine, mais il représente le modèle de la société soviétique, sa parabole. Il réclame une lecture symbolique. »

Rien de plus lugubre que cet étouffant film soviétique qui se déroule dans des lieux fermés, claustrophobiques et sans espoir où s'éveillent les instincts les plus violents, les plus irrationnels.

Dans un train surchargé où s'empressent les hommes comme des bes-



Le cauchemar en noir et blanc.

tiaux, des soldats et des prisonniers filent vers les camps de Sibérie. C'est dans une atmosphère moite et close que se déroulent les rituels glacés régressant les rapports de ces hommes.

Mains dans le dos, au pas de course à travers les corridors, les prisonniers se déplacent d'un wagon à l'autre, harcelés par les gardes, battus à l'occasion, torturés même. Car la terreur règne ici.

scènes de train sont tournées en noir et blanc. Avec le blanc paysage en arrière plan qui se déroule, monotone au loin, la caméra courtise les gros plans, éclairant le visage las d'un prisonnier ébloui par une lampe de poche ou celui du jeune soldat dévorant goulémment ses sardines dans l'exigu wagon cuisine.

C'est la violence dans son aspect quotidien, ordinaire qui fleurit dans *The Guard*. Et elle n'attend pas que les prisonniers. Entre eux, les soldats sont brutaux aussi, s'amusant à s'humilier les uns les autres, à se faire souffrir sans fin.

Dans leurs rangs, on retrouve bien sûr l'inévitable souffre-douleur, le petit nouveau aussi qui doit être initié et rossé selon les règles de l'art. Pas d'histoire ni d'issue à ce film glauque, une oppression seulement et une brutalité omniprésente...

Au sortir de ce train d'enfer, la couleur revient pour souligner les quelques moments de rêve volés au contact des « vrais » humains de l'extérieur. Et même alors, la violence domine tout. Dur donc à supporter que se sanglant désespoir. On a la difficulté à embarquer dans *The Guard*, comme si notre attention se diluait dans une cruauté trop excessive pour capter et retenir vraiment le spectateur.

Histoire de les rendre plus dures, plus inhumaines encore, toutes ces

## VARIÉTÉS

# Le pétard mouillé de Céline Dion

Sylvain Cormier

AU LENDEMAIN de sa sortie remarquée au gala de l'ADISQ où, après s'être vue dédier la chanson *I Want To Pogne* par RBO, Céline Dion refusait le Félix de la meilleure artiste anglophone en claironnant sa québécoisité, le spectacle qu'elle présentait lundi soir au Théâtre Saint-Denis révélait un caractère bien particulier.

Nul doute que son coup d'éclat hautement prémédité — la nomination pouvait être retirée à l'avance — a eu l'effet escompté : l'attention des médias a été monopolisée au maximum. Allait-elle se confier à son public, renchérir sur l'incident ? Se relèverait-elle d'un camouflet aussi cinglant ?

Le ballon de baudruche s'est dégonflé bien vite. Accueillie par des ovations bien réconfortantes, Céline s'est empressée d'avouer qu'elle se sentait « bien mieux ce soir au Théâtre Saint-Denis qu'hier à la Place des Arts ». Une fois la bombe transformée en pétard mouillé, le spectacle pouvait alors vraiment commencer.

C'est aussi à ce moment qu'il a fallu se rendre à l'évidence que les questions linguistiques ne faisaient que masquer les problèmes autrement plus sérieux, voire consternants, qui affectent cette portion québécoise de la « tournée mondiale » de Céline Dion.

Son répertoire anglophone n'est pas irrecevable parce qu'il est anglophone, mais parce qu'il est de second ordre. Dès la première chanson, *Love By Another Name*, le ton était donné : près de la moitié du spectacle sera constituée de ces rengaines à tempo moyen que l'on oublie sitôt entendues, et que rien ne distingue les unes des autres.

Seul *Unison*, sa chanson *dance* la plus efficace, parce que vraiment rythmée — la présence du *rapper*

sur scène aidant également — parviendra à faire lever le Saint-Denis. Les musiciens, forcément compétents, mais sans la plus infime parcelle d'inspiration, contribueront à ce nivellement, en plus de noyer le plus souvent l'atout principal de Céline Dion : sa voix.

Chanter étant la seule chose qui lui vienne naturellement, on avait avantage à donner à sa voix tout l'espace nécessaire. De fait, les meilleurs moments du spectacle coïncident avec un accompagnement minimal. Sa remarquable interprétation, toute en nuances, de *Calling You* (du film *Bagdad Café*), était rehaussée par une grande sobriété dans l'exécution musicale autant que visuelle. Pour les mêmes raisons, les trop courtes versions acoustiques des succès de l'époque Eddy Marnay (*Fais ce que tu voudras*, *Trois heures vingt*, *Mon ami m'a quitté*, *D'amour et d'amitié*) — des chansons, il faut l'avouer, d'un autre acabit — paraissent fort sympathiques en regard du matériel plus récent, sur lequel, avec une inconscience qui frise la démagogie, on a tant misé.

Mais lorsqu'on a exploité, à travers la naïveté déconcertante de Céline, les sujets à la mode, de l'écologie (le pourtant superbe *Tôt ou tard* de Sylvain Lelièvre) aux en-

fants battus (*Des fleurs sur la neige*) en passant par l'inévitable hommage à Gerry Boulet (une version insipide de *Ce n'était seulement qu'une aventure*), que l'irritation est devenue démanègeaison. Ses textes de présentation, visiblement appris par cœur, auxquels elle tentait maladroitement d'ajouter la charge émotionnelle requise, étaient navrants, sinon embarrassants.

Reprocher tant de choses au spectacle de Céline Dion semblera facile, un peu mesquin même. Parce qu'on ne lui veut pas de mal, parce qu'elle est gentille et qu'elle désire foncièrement plaire, et surtout parce qu'elle a ce coffre et ce talent qu'on ne peut lui nier, il est malaisé de déconstruire son beau rêve de conquête, chanson par chanson. Il aurait été beaucoup plus simple, en effet, de la traiter d'anglophone et jouer ainsi la carte de l'ADISQ.

Là-dessus, profitant de son gala annuel, l'industrie a témoigné, une fois de plus, de son insécurité devant l'impérialisme culturel américain. Dans cette vision des choses, puisque le Québec n'existe toujours pas, il faut se tenir les coudes bien serrés, et ne souffrir aucune « défection ». Jugée traîtresse à sa patrie, Céline Dion devait être punie. Bien plus, son

esclandre a renforcé la paranoïa toujours vivace du Québecois devant les signes d'assimilation : incapable de justifier sa démarche pourtant légitime, elle a dû se livrer à un salut au drapeau.

Seul bouc émissaire disponible en cette période faste pour les francophiles, Céline Dion représentait l'affront à laver, l'exemple éclatant à ne pas louer. Au début des années 80, entre *Men Without Hats* et *The Box*, *Unison*, intégré à un courant, aurait passé inaperçu. En 1990, ce choix de carrière ne pouvait être plus inopportun. Certaine de faire ce que son cœur lui dictait et nourrie par les visées utopiques de son mentor, l'ex-Baronnet René Angeli, Céline Dion prêtait flanc à tous les règlements de comptes.

Sur scène, elle avait l'occasion de faire taire ses détracteurs. En soulevant la salle à coup d'émotions, elle aurait coupé-circuité le débat. Mais ce n'est pas avec du matériel de série B, tout juste bon pour les Laura Branigan et autres Sheena Easton, qu'elle y parviendra.

Car si Céline Dion ne pouvait pas accepter son trophée, il est également hors de question d'accepter ce spectacle.

**Marie-Claire Séguin**

**MER. 14 NOV. ET VEN. 16 NOV. 20H**

**THÉÂTRE OUTREMONT**

1248, rue Bernard O.

Billets à tous les comptoirs

LE DEVOIR

Ticketron. Réservations 288-2525.

# CULTURE ET SOCIÉTÉ

## CINÉMA

**ASTRE I:** (327-5001) — *Marked for Death* 7 h 10, 9 h 20  
**ASTRE II:** — *Night of the Living Dead* 7 h, 9 h  
**ASTRE III:** — *Pacific Heights* 7 h 15, 9 h 20  
**ASTRE IV:** — *Back Street Dream* 7 h, 9 h  
**BERRI I:** (288-2115) — *Darkman* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15  
**BERRI II:** — *Le petit monstre* 1 h, 3 h, 5 h — *Daddy Nostalgia* 7 h 15, 9 h 30, mer. 9 h 40  
**BERRI III:** — *Henry and June* 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 30  
**BERRI IV:** — *Ils vont tous bien* 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 30  
**BERRI V:** — *Memphis Belle* 1 h, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 45, 9 h 55, jeu. 1 h, 3 h 15, 9 h 40  
**BONAVENTURE I:** (861-2725) — *Marked for Death* 7 h 20, 9 h 30  
**BONAVENTURE II:** — *Night of the Living Dead* 7 h, 9 h  
**BROSSARD I:** (465-5906) — *La gloire de mon père* 7 h 05, 9 h 25  
**BROSSARD II:** — *Memphis Belle* 7 h 15, 9 h 30  
**BROSSARD III:** — *Le petit monstre* 7 h — *Moody Beach* 9 h 10

**CARREFOUR LAVAL 1:** (688-3684) — *58 minutes pour vivre* 7 h, 9 h 30  
**CARREFOUR LAVAL 2:** — *Tatie Danielle* 7 h 15, 9 h 35  
**CARREFOUR LAVAL 3:** — *Sailor et Lula* 7 h 9 h 40  
**CARREFOUR LAVAL 4:** — *Dark Angel* 7 h 10, 9 h 10  
**CARREFOUR LAVAL 5:** — *Memphis Belle* 7 h 30, 9 h 40  
**CARREFOUR LAVAL 6:** — *Marked for Death* 7 h 30, 9 h 45  
**CINÉMA ÉGYPTIEN 1:** 1455 Peel, Mt. — *Henry and June* 1 h 30, 4 h 10, 6 h 45, 9 h 30  
**CINÉMA ÉGYPTIEN 2:** — *La gloire de mon père* 2 h, 4 h 30, 7 h 15, 9 h 30  
**CINÉMA ÉGYPTIEN 3:** — *Sailor et Lula* 2 h, 4 h 30, 7 h 15, 9 h 25  
**CINÉMA JEAN-TALON M5:** — *Goodfellas* 7 h, 9 h 40  
**CINÉMA OMEGA 1:** — *Mon fantôme d'amour* 7 h, 9 h 30  
**CINÉMA OMEGA 2:** — *Rafales* 7 h 15 — *Death Warrant* 9 h 30  
**CINÉMA PARALLÈLE:** 3682 boul. St-Laurent, Mt. (843-6001) — *Festival international du nouveau cinéma et de la vidéo de Montréal* (19 au 28 oct.) — mer. *S'en fout la mort* 18 h — *The Second Circle* 20 h — *Siddheshwari* 22 h  
**CINÉMA PARIS:** Mt. (875-7284) —  
**CINÉMA POINTE-CLAIRE 1:** 6361 Trans-Canada — *Postcards from the Edge* 7 h, 9 h 30  
**CINÉMA POINTE-CLAIRE 2:** — *Pump Up the Volume* 7 h 05, 9 h 10  
**CINÉMA POINTE-CLAIRE 3:** — *Flatliners* 7 h, 9 h 20  
**CINÉMA POINTE-CLAIRE 4:** — *Pacific Heights* 7 h 15, 9 h 25  
**CINÉMA POINTE-CLAIRE 5:** — *Marked for Death* 7 h 10, 9 h 15  
**CINÉMA POINTE-CLAIRE 6:** — *Night of the Living Dead* 7 h, 9 h  
**CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE:** (842-9768) — *Festival international du nouveau cinéma et de la vidéo de Montréal* (19 au 28 oct.) — mer. *S'en fout la mort* 18 h — *The Second Circle* 20 h — *Siddheshwari* 22 h  
**CINÉMA V - 1:** 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — *Goodfellas* 6 h 20, 9 h 20  
**CINÉMA V - 2:** — *Avalon* 6 h 20, 9 h 10  
**CINÉPLEX I:** (849-4518) — *Moody Beach* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h  
**CINÉPLEX II:** — *Lignes interdites* 4 h, 9 h 30  
**CINÉPLEX III:** — *Memphis Belle* 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 35  
**CINÉPLEX IV:** — *Nikita* 1 h 30, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 40  
**CINÉPLEX V:** — *Back Street Dream* 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05  
**CINÉPLEX VI:** — *Pump Up the Volume* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15  
**CINÉPLEX VII:** — *La gloire de mon père* 1 h 45, 4 h 15, 7 h, 9 h 20  
**CINÉPLEX VIII:** — *Dark Angel* 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20  
**CINÉPLEX IX:** — *Le grand bleu* 2 h, 5 h 10, 8 h 30  
**COMPLEXE DES JARDINS I:** (288-3141) — *Soi-même la nuit* 1 h, 3 h 05, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35  
**COMPLEXE DES JARDINS II:** — *Tatie Danielle* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 20, 9 h 40  
**COMPLEXE DES JARDINS III:** — *Nuit d'été en ville* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 05, 9 h 10  
**COMPLEXE DES JARDINS IV:** — *Un week-end sur deux* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

**COMPLEXE GUY-FAYREAU / O.N.F.:** 200 ouest Boul. Dorchester, Mt. (283-8229) — *Au chic Resto Pop* 19 h, 21 h. (23 au 26 oct.)  
**CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE:** (848-3878) —  
**CRÉMAZIE:** (388-4210) — *La gloire de mon père* mar. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 25, lun. mer. jeu. 2 h, 7 h, 9 h 25  
**DAUPHIN I:** (721-6660) — *Sailor et Lula* 7 h, 9 h 30  
**DAUPHIN II:** — *Miller's Crossing, un cadavre sous le chapeau* 7 h 15, 9 h 40  
**CINÉMA DÉCARIE 1:** (341-3190) — *Pacific Heights* sem. 7 h, 9 h 30  
**CINÉMA DÉCARIE 2:** — *Miller's Crossing* sem. 7 h 05, 9 h 25  
**DORVAL I:** (631-8586) — *Quigley Down Under* 6 h 30, 9 h 15  
**DORVAL II:** — *Ghost* 6 h 45, 9 h 25  
**DORVAL III:** — *Memphis Belle* 6 h 45, 9 h 20  
**DORVAL IV:** — *Welcome Home, Roxy Carmichael* 7 h, 9 h 15  
**DU PARC 1:** (844-9470) — *Avalon* 6 h 45, 9 h 30  
**DU PARC 2:** — *Goodfellas* 6 h 30, 9 h 20  
**DU PARC 3:** — *Memphis Belle* 7 h, 9 h 10  
**DU PLATEAU 1:** (521-7870) — *Air America* fr. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30  
**DU PLATEAU 2:** — *Mon fantôme d'amour* 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 35  
**FAIRVIEW I:** (697-8095) — *Bethune* 6 h 35, 9 h 10  
**FAIRVIEW II:** — *Mr. Destiny* 7 h, 9 h 25  
**FAUBOURG STE-CATHERINE 1:** (932-2230) — *Miller's Crossing* 1 h 30, 4 h 30, 7 h, 9 h 30  
**FAUBOURG STE-CATHERINE 2:** — *Pacific Heights* 1 h, 3 h 05, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 40

**FAUBOURG STE-CATHERINE 3:** — *Wild at Heart* 1 h 40, 4 h 15, 7 h, 9 h 25, lun. mer. jeu. 1 h 40, 4 h 15, 7 h 40  
**FAUBOURG STE-CATHERINE 4:** — *Postcards from the Edge* 1 h, 3 h, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 15  
**GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL:** (499-0159) — Festival international du cinéma et de la vidéo de Montréal — mer. *Siddheshwari* 17 h 15 — *Travogue: Les morts de la Seine* 19 h 15 — *The Machine that Killed Bad People* 21 h 15  
**GREENFIELD I:** (671-6129) — *Air America* fr. 6 h 45, 9 h 15  
**GREENFIELD 2:** — *Goodfellas* 6 h 30, 9 h 25  
**GREENFIELD 3:** — *Mon fantôme d'amour* 6 h 40, 9 h 20  
**IMAX:** Vieux-Port de Montréal — *Vivre au Sommet et Envoyé* (fr.) du mar. au ven. 10h, 11h30, 13h, 19h, sam. 13h, 16h, 17h30, 19h, ven. sam. dern. spect. 22h, dim. 11h30, 13h, 16h, 17h30, 19h — *To the Limit et Skyward* mar. au dim. 14h30 à 20h30  
**IMPERIAL:** (288-7102) — *Cyrano de Bergerac* 12 h 45, 3 h 35, 6 h 25, 9 h 15  
**LAVAL I:** (688-7776) — *Air America* fr. 7 h 10, 9 h 30  
**LAVAL II:** — *Mon fantôme d'amour* 6 h 40, 9 h 10  
**LAVAL III:** — Salle fermée  
**LAVAL IV:** — Salle fermée  
**LAVAL V:** — Salle fermée  
**LAVAL 2000 1:** (687-5207) — *Darkman* 7 h 25, 9 h 25  
**LAVAL 2000 2:** — *Le petit monstre* 7 h — *Moody Beach* sem. 9 h  
**LOEW'S I:** (861-7437) — *Fantasia* 1 h 15, 4 h, 6 h 45, 9 h 30  
**LOEW'S II:** — *Bethune* 1 h, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 15  
**LOEW'S III:** — *Goodfellas* 12 h 05, 3 h 05, 6 h 15  
**LOEW'S IV:** — *Avalon* 1 h 30, 4 h 10, 6 h 50, 9 h 30  
**LOEW'S V:** — *Ghost* 1 h 05, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 15  
**OUIMETSCOPE:** (525-8600) — Salle 1: *Rétrospective d'animation Rein Raamat* 19 h 30 — *L'apiculteur* 21 h 30 — Salle 2: *Down by Law* 19 h — *Amadeus* 21 h — Salle 3: *Le septième sceau* 19 h 15 — *Les clowns de Fellini* 21 h 15  
**PALACE 1:** — *Mr. Destiny* 1 h 20, 3 h 45, 6 h 30, 9 h  
**PALACE II:** — *Quigley Down Under* 1 h 35, 4 h 10, 6 h 50, 9 h 25  
**PALACE III:** — *After Dark My Sweet* 12 h 10, 2 h 20, 4 h 35, 7 h, 9 h 20  
**PALACE IV:** — *Presumed Innocent* 1 h, 3 h 40, 6 h 20, 9 h 10  
**PALACE V:** — *Welcome Home Roxy Carmichael* 12 h 25, 2 h 30, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 15  
**PALACE VI:** — *Memphis Belle* 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 30  
**PARADIS I:** (354-3110) — *Darkman* 7 h, 9 h  
**PARADIS II:** — *Le petit monstre* sem. 7 h 15 — *Memphis Belle* 9 h  
**PARADIS III:** — *58 minutes pour vivre* 7 h, 9 h 15  
**PARIS I:** (866-3856) — *Comédie d'amour* 1 h 05, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20  
**PARIS II:** — *Comédie d'été* 12 h 50, 3 h, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 15  
**PARIS III:** — *Rafales* 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 35  
**PARIS IV:** — *Le mari de la coiffeuse* 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 30

**PARISIEN V:** — *Il y a des jours et des lunes* 1 h, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 15  
**PARISIEN VI:** — *Une histoire inventée* 12 h 35, 2 h 45, 5 h, 7 h 10, 9 h 30  
**PARISIEN VII:** — *Le voleur de savonnette* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 25  
**PLACE ALEXIS NIHON I:** (835-4246) — *Marked for Death* 12 h 30, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 50  
**PLACE ALEXIS NIHON II:** — *Night of the Living Dead* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30  
**PLACE ALEXIS NIHON III:** — *I Come in Peace* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15, lun. jeu. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 9 h 30  
**PLACE LONGUEUIL 1:** (679-7451) — *Darkman* 7 h 10, 9 h 20  
**PLACE LONGUEUIL 2:** — *Dark Angel* 7 h 15, 9 h 25  
**LE RIALTO:** 5723 ave du Parc, Mt. (274-3550) — *Festival international du nouveau cinéma et de la vidéo de Montréal* (19 au 28 oct.) — mer. *The Guard* 17 h 30 — *Nuit de Chine Les voyages de Winckelmann* 19 h 30 — *Step Across the Border* 21 h 30  
**UNIVERSITÉ:** Mt. (849-0041) — *Mon fantôme d'amour* 6 h 30, 9 h  
**VERSAILLES I:** (353-7880) — *Mon fantôme d'amour* 6 h 30, 9 h  
**VERSAILLES II:** — *Air America* fr. 6 h 30, 9 h 15  
**VERSAILLES III:** — *Memphis Belle* 7 h 10, 9 h 15  
**VERSAILLES IV:** — *Tes affaires sont mes affaires* 7 h 20, 9 h 30  
**VERSAILLES V:** — *Comédie d'été* 7 h 10, 9 h 10  
**VERSAILLES VI:** — *Quigley Down Under* 6 h 40, 9 h 15

**FAMOUS PLAYERS**

14 ans et plus

**JEAN LE MARI DE LA COIFFEUSE**

ROCHEFORT ANNA GALIENA PATRICE LECONTE

Le PARISIEN 1:20 3:20-5:20 7:20-9:30

cinéma PINE Tous les soirs 8:00

---

**DONALD SUTHERLAND BETHUNE THE MAKING OF A HERO PHILLIP BORSUS**

LOEWS 1:00-3:45 6:30-9:15

FAIRVIEW 6:35-9:10 dim 1:30-4:00 6:35-9:10

**CINÉMA PARIS:** Mt. (875-7284) —  
**CINÉMA POINTE-CLAIRE 1:** 6361 Trans-Canada — *Postcards from the Edge* 7 h, 9 h 30  
**CINÉMA POINTE-CLAIRE 2:** — *Pump Up the Volume* 7 h 05, 9 h 10  
**CINÉMA POINTE-CLAIRE 3:** — *Flatliners* 7 h, 9 h 20  
**CINÉMA POINTE-CLAIRE 4:** — *Pacific Heights* 7 h 15, 9 h 25  
**CINÉMA POINTE-CLAIRE 5:** — *Marked for Death* 7 h 10, 9 h 15  
**CINÉMA POINTE-CLAIRE 6:** — *Night of the Living Dead* 7 h, 9 h  
**CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE:** (842-9768) — *Festival international du nouveau cinéma et de la vidéo de Montréal* (19 au 28 oct.) — mer. *S'en fout la mort* 18 h — *The Second Circle* 20 h — *Siddheshwari* 22 h  
**CINÉMA V - 1:** 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — *Goodfellas* 6 h 20, 9 h 20  
**CINÉMA V - 2:** — *Avalon* 6 h 20, 9 h 10  
**CINÉPLEX I:** (849-4518) — *Moody Beach* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h  
**CINÉPLEX II:** — *Lignes interdites* 4 h, 9 h 30  
**CINÉPLEX III:** — *Memphis Belle* 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 35  
**CINÉPLEX IV:** — *Nikita* 1 h 30, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 40  
**CINÉPLEX V:** — *Back Street Dream* 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05  
**CINÉPLEX VI:** — *Pump Up the Volume* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15  
**CINÉPLEX VII:** — *La gloire de mon père* 1 h 45, 4 h 15, 7 h, 9 h 20  
**CINÉPLEX VIII:** — *Dark Angel* 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20  
**CINÉPLEX IX:** — *Le grand bleu* 2 h, 5 h 10, 8 h 30  
**COMPLEXE DES JARDINS I:** (288-3141) — *Soi-même la nuit* 1 h, 3 h 05, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35  
**COMPLEXE DES JARDINS II:** — *Tatie Danielle* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 20, 9 h 40  
**COMPLEXE DES JARDINS III:** — *Nuit d'été en ville* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 05, 9 h 10  
**COMPLEXE DES JARDINS IV:** — *Un week-end sur deux* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

## SUR SCÈNE

**L'AIR DU TEMPS:** 194 ouest St-Paul, Montréal (842-2003) — Jazz du mer. au dim. de 22h 15 à 02h30 — Bob Walsh et Dan Martel, du 25 au 28 oct.  
**ATRIUM DE LA MAISON ALCAN:** 1188 ouest Sherbrooke, Montréal — Concert de Cristina Vandoni, violoniste, le 24 oct. à 12h  
**BAR AU PLAISIR:** 4467A St-Denis, Montréal (842-7471) — Tous les mercredis, Place Aux Poètes, animatrice Janou Saint-Denis, invités le 24 oct. Bernard Pozier et Daniel Dargis, à 21h  
**BAR LES BEAUX ESPRITS:** 2073 St-Denis, Montréal (844-0882) — Billy Martin (section cuivres) les 24-25 oct. à 22h30  
**BAR 2080:** 2080 rue Clarke, Montréal (285-0007) — Tous les mercredis, Michael Gauthier, guitariste de jazz, à 22h  
**BAR-THÉÂTRE LES LOGES:** 1235 Sanguinet, Montréal (842-0740) — Danse-Cité présente Most Modern, 8e édition, 9 chorégraphes, du 17 au 28 oct. à 20h30  
**CAFÉ CAMPUS:** 3315 chemin Reine-Marie, Montréal — Lucky Seven en spectacle, le 24 oct. à 21h30 — Au Petit Campus: Mangle L'Ours Mange, rock francophone, le 24 oct. à 21h30  
**CAFÉ DE LA PLACE:** PDA, Montréal (842-2112) — « Voix parallèles » avec Pauline Julien et Hélène Loisel, en prolongation jusqu'au 3 nov., mar. au sam. à 20h — « L'échange » de Paul Claudel, à compter du 7 nov., mar. au sam. à 20h  
**CENTRE CULTUREL DE CHATEAUGUAY:** Châteauguay — Soirée de poésie avec Lucien Francoeur, le 24 oct. à 19h30  
**CHRIST CHURCH CATHEDRAL:** Ste-Catherine ouest et Union, Montréal — Récital d'orgue par Christopher Wrench, œuvres de Böhm, Bach et Frank Martin, le 24 oct. à 12h30  
**CLUB SODA:** 5240 ave du Parc, Montréal (270-7848) — Francine Raymond en spectacle, du 24 au 27 oct. à 20h30  
**ESPACE GO:** 5066 rue Clark, Montréal (271-5381) — « Oh les beaux jours » de Samuel Beckett, m. en s. Brigitte Hanjens, du 30 oct. au 1er déc. à 20h  
**ESPACE LIBRE:** 1945 rue Fullum, Montréal (521-4191) — Le Nouveau Théâtre Expérimental présente « La voix d'Orphée » de Jean-Pierre Ronfard, du 9 au 27 oct. mar. au sam. à 20h30  
**ESPACE LA VEILLÉE:** 1371 est Ontario, Montréal (526-6582) — « Penthésilée » de Heinrich von Kleist, textes de Marina Tsvétaeva, production du Groupe La Veillée, du 26 oct. au 10 nov.  
**LE GRAND CAFÉ:** 1720 St-Denis, Montréal (849-6955) — Octobre Big Band Allstars, jazz et samba, les 24-25 oct.

**HABITAT ST-CAMILLE:** 5220 rue Charlevoix, Montréal-Nord (321-9000) — « A vos souhaits » pièce de théâtre, le 24 oct. à 20h30  
**KEUR SAMBA 11:** 5408 ave du Parc, Montréal (278-5409) — The Prince du World Beat, El Kady, les 24-25 oct. 31 oct. et 1er nov. à 22h  
**LA LICORNE RESTAURANT THÉÂTRE:** 4559 Papineau, Montréal (523-2246) — « Glengarry Glen Ross » de David Mamet, m. en s. Fernand Rainville, à compter du 11 sept. du mar. au ven. à 20h30, le sam. à 16h30 et 20h30 (supplémentaires du 23 oct. au 3 nov.)  
**MAISON-THÉÂTRE:** 255 est Ontario, Montréal (828-7211) — « Pleurer pour rire » de Marcel Sabourin, m. en s. Reynald Robinson, du 17 oct. au 4 nov., les sam. et dim. à 15h  
**MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL:** 1379 ouest Sherbrooke, Montréal (285-1600) — Visites commentées de la Collection Permanente, le 24 oct., en anglais à 11h, en français à 11h30  
**PALAIS DE LA CIVILISATION:** Ile Notre-Dame, Montréal (872-8181) — Cité-Cinés Prise 2, en prolongation, le 26 oct. de 12h à 22h, le 27 oct. de 10h à 22h, le 28 oct. de 10h à 22h, le 29 oct. de 10h à 22h, le 30 oct. de 10h à 22h, le 31 oct. de 10h à 22h  
**PLANÉTARIUM DOW:** 1000 ouest St-Jacques, Montréal (872-4530) — « Récits de voyageurs » du 8 sept. au 25 nov. — horaire français: lun. 20h30, mar. mer. 13h30, jeu. ven. 13h30, 20h30, 20h30, 20h30, 20h30, 20h30, dim. 13h, 15h30, 16h30, 20h30, horaire anglais: lun. 19h30, mar. mer. 12h30, jeu. ven. 12h30, 19h30, sam. 13h, 15h30, 19h30, dim. 14h15, 19h30 — Clair de Terre, concert électroacoustique, « L'espace radiophonique » carte blanche à Hélène Prévost, le 24 oct. à 20h  
**POLYVALENTE ANDRÉ-PRÉVOST:** 535 boul. Filion, St-Jérôme (282-9362) — Les Grands Explorateurs présentent L'Ouest Australien, un autre monde, avec Jacques Villemot, le 24 oct. à 20h  
**RISING SUN:** 5380 St-Laurent, Montréal (278-5200) — Nuit Ragamuffin avec D.G., le 24 oct.  
**SALLE ANDRÉ-MATHIEU:** 475 boul. de l'Avenir, Laval (667-2040) — Les Grands Explorateurs présentent Du Saint-Laurent à l'Arctique, le Québec, avec Marc Poiré, du 16 au 24 oct. à 20h  
**SALLE FRED-BARRY:** 4353 Ste-Catherine est, Montréal (253-8974) — Les Productions du Grand Monde présentent « Adieu » de Jelena Kohout, m. en s. Louise LaHaye, du 17 oct. au 10 nov. à 20h30  
**SALLE CLAUDE-CHAMPAGNE:** 220 Vincent d'Indy, Montréal — Récital de piano, Gisèle Rouleau, le 24 oct. à 19h30  
**SALLE DENISE-PELLETIER:** 4353 est Ste-Catherine, Montréal ce soir

**SALLE WILFRID-PELLETIER:** PDA, Montréal (842-2112) — Sogam Broadway, Peter Pan avec Cathy Rigby, du 23 au 26 oct. à 19h30, les 27-28 oct. 14h30 et 19h30  
**SALLE POLLACK:** 555 ouest Sherbrooke, Montréal — Fanfare Universitaire de McGill, Tom Talamantes, dir. œuvres de Moncayo, Holst et Del Borgo, le 24 oct. à 20h  
**STADE OLYMPIQUE:** Montréal — L'Observatoire de la tour du Stade Olympique est accessible par funiculaire tous les jours, lun. 12h à 18h, mar. au dim. 10h à 18h — pour renseignements 252-8687  
**STUDIO D'ESSAI CLAUDE-GAUVREAU:** Pavillon Judith-Jasmin, local J-2020, 405 est Ste-Catherine, Montréal (887-3456) — Le département de théâtre de l'UQAM présente « La dame du Cap Tourmente » d'après la pièce du Théâtre Nô, Hagoromo de Zeami, création de Sylvie Belleau et Gérard Sanchez, du 24 au 27 oct. à 20h30  
**THÉÂTRE BISCUIT:** 221 St-Paul O. Vieux-Montréal (845-7306) — « Parade » spectacle de marionnettes, sam. dim. à 15h, jusqu'à la fin déc.  
**THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI:** 1297 Papineau, Montréal (523-1211) — « Votre fille peuplée par inadvertance » de Victor-Lévy Beaulieu, m. en s. Jean Salvy, du 16 nov. au 9 déc., mar. au sam. 20h, dim. 15h  
**THÉÂTRE ÉLYSÉE:** 35 rue Milton, Montréal (849-4056) — Les Découvertes Juste Pour Rire, du 16 oct. au 3 nov., mar. au sam. à 20h30  
**THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE:** 84 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0563) — « Le charge de l'original éponyme » de Marcel Gauvreau, m. en s. André Brassard, du 13 nov. au 8 déc.  
**THÉÂTRE PORT-ROYAL:** PDA, Montréal (842-2112) — La Compagnie Jean Duceppe présente « L'ennemi du peuple » de Henrik Ibsen, à compter du 3 nov., mar. au ven. 20h, sam. 16h30 et 21h

**THÉÂTRE DE QUAT'SOUS:** 100 est ave des Pins, Montréal (845-7277) — « Les lettres de la religieuse portugaise » adaptation et m. en s. Denis Arcaud, du 12 nov. au 8 déc.  
**THÉÂTRE ST-DENIS:** 1594 St-Denis, Montréal (849-4211) — Le Théâtre du Rideau Vert présente « Ruy Blas » de Victor Hugo, m. en s. Guillermo de Andrea, du 30 oct. au 24 nov., mar. au ven. 20h, sam. 16h et 21h, dim. à 15h  
**THÉÂTRE DE L'ILE:** 1 rue Wellington, Hull — « Les dix petits nègres » de Agatha Christie, m. en s. Claude Lavoie, du 7 nov. au 8 déc.  

## LA TÉLÉ CE SOIR

★ **Terrorisme** Une fois par mois, *Enjeux* cédera l'antenne à *Scully en direct*, une discussion autour d'une grande question d'actualité. Ce soir, les 25 invités de *Scully* s'interrogent sur le terrorisme. Savent-ils les causes qu'il défend. Est-il un outil de négociation. R.C. 21h.  
 ★ **Balzac** Petit écran grand roman, une nouvelle série de TV5 propose des téléfilms tirés de classiques de la littérature. Ce soir le Père Goriot de Balzac. TV5. 20 h 30.  
 — P.C.

## MUSIQUE CLASSIQUE

CE SOIR, MERCREDI 24 OCTOBRE

LA PETITE MUSIQUE DE NUIT DE CIEL MF

PRÉSENTE À 22:00

- symphonies nos. 1-2-3 extr. op. 7 (Abel)
- concertos RV 447 et 575 (Vivaldi)

DEMAIN SOIR, 22:00

- suites nos. 1-2-3 de danses et d'airs anciens (Respighi)

**ciel 98.5**

RENSEIGNEMENTS: 527-8321

UN FILM DE YVES ROBERT

**LA GLOIRE DE MON PÈRE**

D'APRÈS L'ŒUVRE DE MARCEL PAGNOL

VERSION ORIGINALE AVEC S.T. ANGLAIS ET NARRATION ANGLAISE

Coupons refusés

**CRÉMAZIE** ST-DENIS & CRÉMAZIE

**ÉGYPTIEN** 1455 RUE PEEL

**BROSSARD** MAIL CHAMPLAIN

**CENTRE-VILLE** 2001 RUE UNIVERSITY

---

UN FILM DE DAVID LYNCH

**Sailor et Lula**

v.f. de WILD AT HEART

**LE DAUPHIN** BEAUBIEN PRÈS D'IVERVILLE

**CARREFOUR LAVAL** 2330 BOUL. LE CARREFOUR

**ÉGYPTIEN** 1455 RUE PEEL

**LE FAUBOURG** 1616 RUE STE-CATHERINE O

## TELEVISION

2	CBFT	12.00	Le TVA édition Montréal	18.00	Des chiffres et des lettres
12.0					

# Gala 1990 des Grands Montréalais

Sous le patronage de La Chambre de commerce du Montréal métropolitain et du Canadien National, l'Académie des Grands Montréalais honorerà trois nouveaux Grands Montréalais lors de son treizième Gala qui aura lieu le jeudi 8 novembre 1990 à 18 h 30, au Palais des Congrès de Montréal.

À cette occasion, l'Académie des Grands Montréalais, en association avec La Chambre de commerce du Montréal métropolitain et Bell Canada, dévoilera les noms des lauréats du Prix d'excellence, remis à des étudiants de niveau doctorat inscrits dans l'une des quatre universités de Montréal.

Prix du billet : 200 \$  
Pour réservation :  
Madame Ghislaine Larose  
La Chambre de commerce  
du Montréal métropolitain  
288-9090



Denys Arcand  
Cineaste



Claude Castonguay  
Chef d'entreprise



Soeur Denise Lefebvre  
Infirmière et pédagogue



Chambre de  
Commerce du  
Montréal  
Métropolitain



Palais des Congrès de Montréal

Bell

Price Waterhouse



nt northern  
telecom



Ville de Montréal

# LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

### INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

- 100-199 Immobilier — Résidentiel
- 200-299 Immobilier — Commercial
- 300-399 Marchandises diverses
- 400-499 Offres d'emploi
- 500-599 Services
- 600-699 Véhicules automobiles
- 900-999 Avis

### LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par le poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TELEPHONE

## 286-1200

#### 101 Propriétés à vendre

**MONTREAL-NORD**  
Split level, 11 pièces, près de tout. Pas d'agent. 145 000 \$ 322-4975

**PIERREFONTS** Près autoroute 13, bungalow, parfait état 2 + 1 c.c. avec garage 16 X 22. Rue sans issue. 119 000 \$ taxes. 1 600 \$ 685-7911

#### AUBAINE VIEUX LONGUEUIL

Pour professionnels  
Cottage de luxe centenaire  
Cottage & maisonnette  
3 paliers — rénové en 1985  
Terrain paysager

**PROPRIÉTAIRE:**  
(514) 651-4850

#### 101 Propriétés à vendre

**REPENTIGNY** bung tout brique, 4 chambres + 1, très propre. Taxes basses, près tous services. 99 500 \$ Apres 15h. 581-5174

**ROSEMERE** Maison de brique, style « Mimosa », 5 c.c., 3 1/2 s/bains, armoires en chêne, 2 garages, foyer, aspirateur central, sous-sol fini. Réduit. 245 000 \$ Pas d'agent. 965-1349

#### SITE ENCHANTEUR

Bord de l'eau, bassin de Chamby, maison 30 X 60, terrain 75 X 195, piscine creusée 18 X 36 recouverte, foyer. Pas d'agent. 447-1589

**SENNEVILLE** fabuleux manoir, 10 000 p.c. ca., triple A, construction européenne 1988, en pierre, 3 acres, arbrés, 6 c.c., 5 s/bains, piscine int. et ext., 7 foyers, 5 garages + autres aménagements. 3 500 000 \$ Échangé contre prop. à revenus ou maison + petite. Vente privée, agents bienvenus. 457-4018

**ST-CALIXTE**, magnifique cottage en bois-rond, construction 1990, 3 c.c., garage, terrain 35 000 p.c. ca., style rustique, confort et espace, ctr. 22-2203, S. Laque

**ST-LAMBERT-PRÉVILLE** Charmé + magnifique jardin, poutres, foyer, plafond cathédrale, 3 c.c. sur mezzanine, bibliothèque, garage double, système d'alarme. Vente privée. Pas d'agent. 279 000 \$ 465-2982

#### 101 Propriétés à vendre

**CHATEAUGUAY (région)**  
RÉSIDENTIELLE DE PRÉSTIGE

Chauffée et climatisée thermopompe. Pièces spacieuses, 2 foyers dont un en pierre, 2 solariums, 2 s/bains dont une avec bidet, bain thermothérapie chauffant. Piscine creusée et chauffée, sundeck et Tergola, paysage, pavé uni, garage double. Terrain 17 000 p.c. ca., bonid. Beaucoup d'extra.

**Idéal pour professionnels**  
Sans intermédiaire. 325 000 \$  
Financement disponible  
Robin (514) 692-1550

#### 101 Propriétés à vendre

**WESTMOUNT** Ou échange 4022 Boul. René-Lévesque. Cottage attaché, 5 c.c. dont 1 avec balcon, 2 1/2 s/bains, cuisine agrandie avec terrasse. Foyer, garage double. 309 000 \$ 481-8267

#### 101 Propriétés à vendre

**VILLE MT-ROYAL**  
Vendu par propriétaire.  
Économisez les frais d'agent. Possibilité hypothèque 11% 3 ch. c., 4 s/bains, bouidor, s/sol fini, piscine. Demandons 440 000 \$.

342-5983

#### 101 Propriétés à vendre

**A HUNTSVILLE** André-grasset. Maison de ville. 1985, 3 c.c., foyer, garage, deck et jardin très ensoleillés, vue exceptionnelle. Agent s'absenteur. 189 000 \$ 389-7635

#### 101 Propriétés à vendre

**ACHETEURS AVERTIS**  
PLATEAU Fabre Sixplex + bâtiment semi-commercial, terrain Quadruplex + triplex, rénovés 70%, revenus 63 420 \$ 455-5124

#### 101 Propriétés à vendre

**BORD DE L'EAU** L'Assomption, 15 min de Mtl, cottage B1, brique, garage, 4 chambres, 18 900 p.c. ca. payé 192 000 \$ Pas d'agent. 509-8871, 408-1817

#### 101 Propriétés à vendre

**CHAMBLY**, magnifique coté 28 X 32, 3 c.c., 3 s/bains, s/sol fini, piscine creusée 16 X 32, pavé uni, Jenn Air, hot et boileres en chêne, air et plus encore. 149 500 \$ 658-9531

#### 101 Propriétés à vendre

**CHANCE À SAISIR**  
Face au fleuve, rive nord, 20 min de Mtl, maison ancestrale rénovée, 35 000 p.c. ca. Résidentielle ou commerciale. 185 000 \$ 589-2876

#### 101 Propriétés à vendre

**DUVERNAY-EST**, Canadienne pierre et brique, très spacieuse, 3 chambres, foyer pierre, garage, taxes basses. 494-1628

#### 101 Propriétés à vendre

**DUVERNAY**, Ranchouse, style Californien, 8 pièces, 2 s/bains, 3 c.c., spa, piscine creusée, près de tous les services. 215 000 \$ 662-1308

#### 101 Propriétés à vendre

**EST DE MONTREAL**, Près de Papineau et Sherbrooke, 3 étages, sous-sol séparé, garage, 3 grandes chambres, grandes s/bains et s/toilette, s/manger. Récemment rénové complètement. Puits de lumière. Plusieurs extra. Libre immédiatement. Peul foyer. 145 000 \$ 368-7878, 682-8439

#### 101 Propriétés à vendre

**LAC PRIVÉ** en montagne sur 355 acres de terres boisées. Isolé mais très accessible. Architecture unique de verre et de pierre intégrée à l'environnement. Résidence principale et secondaire reliées par un passage souterrain. Basses Laurentides, 375 000 \$ Int. 425-1499

#### 101 Propriétés à vendre

**LAPRAIRIE**, superbe bung, 85, aire ouverte, très accueillant, 3 chambres, 2 s/bains, s/sol fini, garage, endroit paisible. 659-5635

#### 101 Propriétés à vendre

**LAVEL - YIMONT**: Grand cottage moderne et luxueux, avec bureau indépendant. 295 000 \$ 668-1110 — 669-2648 — 667-2156

#### 101 Propriétés à vendre

**LONGUEUIL**, Collectivité Nouvelle, 135 000 \$, cottage jumelé, 3 c.c., foyer, 3 s/bains, garage, terrain bien paysager. 646-2032

#### 101 Propriétés à vendre

**MONTREAL-NORD**  
Split level, 11 pièces, près de tout. Pas d'agent. 145 000 \$ 322-4975

#### 101 Propriétés à vendre

**REPENTIGNY** bung tout brique, 4 chambres + 1, très propre. Taxes basses, près tous services. 99 500 \$ Apres 15h. 581-5174

#### 101 Propriétés à vendre

**ROSEMERE** Maison de brique, style « Mimosa », 5 c.c., 3 1/2 s/bains, armoires en chêne, 2 garages, foyer, aspirateur central, sous-sol fini. Réduit. 245 000 \$ Pas d'agent. 965-1349

#### 101 Propriétés à vendre

**SITE ENCHANTEUR**  
Bord de l'eau, bassin de Chamby, maison 30 X 60, terrain 75 X 195, piscine creusée 18 X 36 recouverte, foyer. Pas d'agent. 447-1589

#### 101 Propriétés à vendre

**SENNEVILLE** fabuleux manoir, 10 000 p.c. ca., triple A, construction européenne 1988, en pierre, 3 acres, arbrés, 6 c.c., 5 s/bains, piscine int. et ext., 7 foyers, 5 garages + autres aménagements. 3 500 000 \$ Échangé contre prop. à revenus ou maison + petite. Vente privée, agents bienvenus. 457-4018

#### 101 Propriétés à vendre

**ST-CALIXTE**, magnifique cottage en bois-rond, construction 1990, 3 c.c., garage, terrain 35 000 p.c. ca., style rustique, confort et espace, ctr. 22-2203, S. Laque

#### 101 Propriétés à vendre

**ST-LAMBERT-PRÉVILLE** Charmé + magnifique jardin, poutres, foyer, plafond cathédrale, 3 c.c. sur mezzanine, bibliothèque, garage double, système d'alarme. Vente privée. Pas d'agent. 279 000 \$ 465-2982

#### 101 Propriétés à vendre

**ACHETEURS AVERTIS**  
PLATEAU Fabre Sixplex + bâtiment semi-commercial, terrain Quadruplex + triplex, rénovés 70%, revenus 63 420 \$ 455-5124

#### 101 Propriétés à vendre

**BORD DE L'EAU** L'Assomption, 15 min de Mtl, cottage B1, brique, garage, 4 chambres, 18 900 p.c. ca. payé 192 000 \$ Pas d'agent. 509-8871, 408-1817

#### 101 Propriétés à vendre

**CHAMBLY**, magnifique coté 28 X 32, 3 c.c., 3 s/bains, s/sol fini, piscine creusée 16 X 32, pavé uni, Jenn Air, hot et boileres en chêne, air et plus encore. 149 500 \$ 658-9531

#### 101 Propriétés à vendre

**CHANCE À SAISIR**  
Face au fleuve, rive nord, 20 min de Mtl, maison ancestrale rénovée, 35 000 p.c. ca. Résidentielle ou commerciale. 185 000 \$ 589-2876

#### 101 Propriétés à vendre

**DUVERNAY-EST**, Canadienne pierre et brique, très spacieuse, 3 chambres, foyer pierre, garage, taxes basses. 494-1628

#### 101 Propriétés à vendre

**DUVERNAY**, Ranchouse, style Californien, 8 pièces, 2 s/bains, 3 c.c., spa, piscine creusée, près de tous les services. 215 000 \$ 662-1308

#### 101 Propriétés à vendre

**EST DE MONTREAL**, Près de Papineau et Sherbrooke, 3 étages, sous-sol séparé, garage, 3 grandes chambres, grandes s/bains et s/toilette, s/manger. Récemment rénové complètement. Puits de lumière. Plusieurs extra. Libre immédiatement. Peul foyer. 145 000 \$ 368-7878, 682-8439

#### 101 Propriétés à vendre

**LAC PRIVÉ** en montagne sur 355 acres de terres boisées. Isolé mais très accessible. Architecture unique de verre et de pierre intégrée à l'environnement. Résidence principale et secondaire reliées par un passage souterrain. Basses Laurentides, 375 000 \$ Int. 425-1499

#### 105 Propriétés à louer

**MAISON À LOUER** près de St-Sauveur, à l'année ou à la saison, 5 chambres, 2 salons, 2 s/bains, garage, foyer semi-meublé. 1-224-2789

#### 113 Propriétés à revenus à vendre

**A GRAMBY**, 14 logements, revenus: 50 000 \$/année, tout refait à neuf et rénovations, prix 332 000 \$ (514) 379-9191, (514) 378-4236

#### 118 Copropriétés à vendre

**OUTREMONT**, copropriété, 2ème étage, vaste 7 pièces, rénové, près métro. 592-7497

#### 121 Condos à louer

**AV. PARC LAFONTAINE**: Luxueux 2 c.c. neuf, 1 800 p.c. ca., tout équipé, stat. 1 200 \$/mois. 527-7362

#### 122 Condos à vendre

**ANJOU, 10%, 2 ANS**  
Condo-maisonnette, 2 chambres, dépenses très basses, tranquille, 89 900 \$ 493-4592

#### 122 Condos à vendre

**ANJOU**  
Condo, 3 c.c., sur 2 étages, petit imm., construit 1980, 1 1/2 s/b., foyer, garage. Prix services. 130 000 \$ 526-3569

#### 122 Condos à vendre

**BORD DE L'EAU - CHOMÉDIE**  
Condo 3 ch. c., foyer, marina, tranquille, frs peu élevés, 104 000 \$ rénové, poss. location 800\$/mos. 227-8241

#### 122 Condos à vendre

**BROMONT**  
Sur la piste de ski 3 c.c., 2 s/bains, 3 étages, toit cathédrale, condo entièrement meublé. (819) 477-2347

#### 122 Condos à vendre

**C.D.N.**  
4307 Isabella, près métro et Université Montréal. Haut duplex, 2 025 p.c. ca., 5 c.c., 2 s/bains, rénové. 737-0425

#### 122 Condos à vendre

**CHOMÉDIE**  
Hyp 10% 5 ans. Superbe condo 3 n. v. (style Calhoun), marina, garage, 2 chambres, 2 s/bains, toit cathédrale, cuisine/chambre des matras, meublé, foyer, etc. 154 000 \$ réduit à 139 000 \$ Frais vrs: 1-264-9236

#### 141 Maisons de campagne à vendre

**BORD DE L'EAU, VERCHÈRES**, bien situé, près de village, cottage 3 chambres, foyer au salon, grands s/b., garage. 175 000 \$ 583-3438

#### 141 Maisons de campagne à vendre

**BORD DE L'EAU - ST-ANDRÉ-EST**  
Domaine champêtre de 8 acres, directement sur la magnifique Riv. Des Outaouais, 15 min. Mirabel, 45 min. Mtl. Maison principale presque entièrement rénovée selon plan d'architecte. Vente privée. Terrain dézonné. 310 000 \$ J.R. 844-8508. Sr: 733-1475

#### 141 Maisons de campagne à vendre

**BORD DU LAC DAVIGNON**: 123 pi. façade, 15 min. des pentes de St-Jérôme et Sutton. Cottage, garage, 94 000 \$ négociable. 1-263-2709

#### 141 Maisons de campagne à vendre

**DOIT VENDRE!** Exceptionnelle maison en rondin, 3 chambres, site privé de 12 acres, 1/2 heure des pentes et sentiers sauvages des Adirondacks (New-York). 1h au sud de Montréal. Prix réduit. 118 500 \$ 1-264-4616

#### 141 Maisons de campagne à vendre

**ESTRIE** environ 40 min d'Orford et Bromont, 50 acres, bung récent, construction qualité supérieure, 2 c.c., possibilité 3e au s/sol. (514) 332-3866

#### 145 Terres, fermes à vendre

**ARUNDEL**, 9 acres, maison centenaire rénovée, piscine paysage enchanteur. 15 min. du Mont Tremblant. (819) 967-9614

#### 149 Terrains à vendre

**BORD DU LAC**, 15 min. St-Sauveur, 40 000 p.c. ca. et plus, à partir de 10 000 \$ Nous finançons. 443-6317

#### 149 Terrains à vendre

**DOMAINE ENSOLEILLÉ**: Superficie 22,000 p.c. ca. accès court de tennis, près lac et parc. 22 500 \$ 447-4367

#### 149 Terrains à vendre

**LAC BRIÈRE, STE-SOPHIE**  
à 5 min. du centre-ville de St-Jérôme, 26 480 p.c. ca., coin de rue, débouché, prêt à construire. Laissez-vous aller pour 18 000 \$ 421-9720

#### 149 Terrains à vendre

**LAC LABELLE**  
Terrain bord de l'eau, 25 X 100, + + + autre, total 183 000 p.c. ca. 20 000 \$ 474-1456

#### 160 App. et log. à louer

**CARRÉ ST-LOUIS**, 4 1/2, cuisine équipée, lav./sec., lave-vaisselle, 500 \$ non chauffé. 271-2266

#### 160 App. et log. à louer

**CONDOS À PIERREFONTS**  
4 1/2 avec foyer 575 \$ Sans foyer 550 \$ Occ. oct-nov. 626-9510, 624-3995

#### 160 App. et log. à louer

**HAUT DE DUPELX** Outremont, Grand 4 1/2 rénové, chauffe, stat. 800 \$ S'adresser au 738-5891 ou 748-5849

#### 160 App. et log. à louer

**JEAN-TALON 6292-82**, 3 1/2, 4 1/2, 5, entrées lav./sec., Mos gratuit. 252-8478, 252-9848, 721-2317

#### 160 App. et log. à louer

**LONGUEUIL 550 DESMARCHAIS**  
3 1/2 - 4 1/2, style condo, près base plein air. 647-4746

#### 160 App. et log. à louer

**MÉTRO ANGRIGNON** Face parc. Bloc, 2 min. métro, 10 min. centre-ville. Luxueux, récent Taps. Tranquille. 2675 Trinitaire. 45. 766-6121

#### 160 App. et log. à louer

**MÉTRO CHARLEVOIX**, luxueuse maison de ville, 2 étages, 8 pièces, salon et s. à dîner au r-de-ch, 3 ch. à coucher, plancher bois franc, s/bains 7 X 12 en céramique avec entr. lav./sec., 9524, stationnement disponible, 1226 Ropery. Appre ou Jules. 955-4014 jour ou 167-8049 (répondeur)

#### 160 App. et log. à louer

**MTL. NORD**, 4 1/2 tranquille, balcon, ensoleillé, stationnement, près centre d'achat, commodités, libre. 620-7546

#### 160 App. et log. à louer

**OUTREMONT ADJACENT**, sous-location, haut de duplex. Laissez message au 762-1722

#### 160 App. et log. à louer

**OUTREMONT** coin Champagne et Bernard. 5 1/2 à louer. 278-7354

#### 160 App. et log. à louer

**OUTREMONT** Bloomfield, 5 1/2, 2ème d'un cottage, 760\$, chauffe, poêle et frigo fournis, ensoleillé. 272-4722

#### 160 App. et log. à louer

**OUTREMONT**  
50, Wilkade, Ascenseur chauffés, 2 1/2, 3 1/2, 4. 849-7061

#### 160 App. et log. à louer

**OUTREMONT**  
Davaar, entre 595 et 600, aussi haut duplex, 9 1/2, 983-4140, 654-6193

#### 160 App. et log. à louer

**PLATEAU MT-ROYAL**, sur Delormier, 5 1/2, 2e, chauffage électr., entrées lav./sec., 600\$ non-chauffé, libre 1er nov. 527-0837

#### 160 App. et log. à louer

**PLATEAU** St-André/Duluth, 4 1/2 rénové, r.d.c. de triplex, entrées lav./sec., court arrière, parking privé. 529-0812

#### 160 App. et log. à louer

**PLATEAU** design 1990, 5285 Marquette près Laurier. Beau grand 3 1/2, autres 4 1/2, grande s/bains, 1 chambre à coucher fermée, entrées lav./sec., grand salon, beaucoup de rangement. Bois franc, à partir de 450\$. 527-6398

#### 160 App. et log. à louer

**PLATEAU**: Villeneuve/Hotel de Ville, 4 1/2 rénové, 2e étage, stat. métro. Laurier. 556 \$ non-chauffé. 282-0003

#### 160 App. et log. à louer

**ROSEMONT** Sième avenue près Laurier. 3 1/2 tout rénové. Entrée lav./sec. 395 \$ 279-3038

#### 160 App. et log. à louer

**ROSEMONT**: Métro Iberville, 4 1/2 fermé, bas duplex, jardin, lav./sec., propre. 510 \$ 767-7299

#### 160 App. et log. à louer

**ST-DENIS 8137** Près métro Jarry. Grand 6 1/2, 2ème, libre 1er nov., 500\$ 388-5220, du lundi au vend. 9h à 18h

#### 160 App. et log. à louer

**STE-FLORENCE**, condo 6 1/2, non-meublé, 5 min. centres comm., 2 min. des ponts, 625\$, libre imm. 418-628-9180

#### 160 App. et log. à louer

**VIEUX-MONTREAL** STUDIO rénové, tout équipé, foyer, libre. Près métro. 600 \$/mos. 286-0668

#### 164 App.

**ASTRONOMIE**

# La fin des « vaches maigres » pour les astronomes

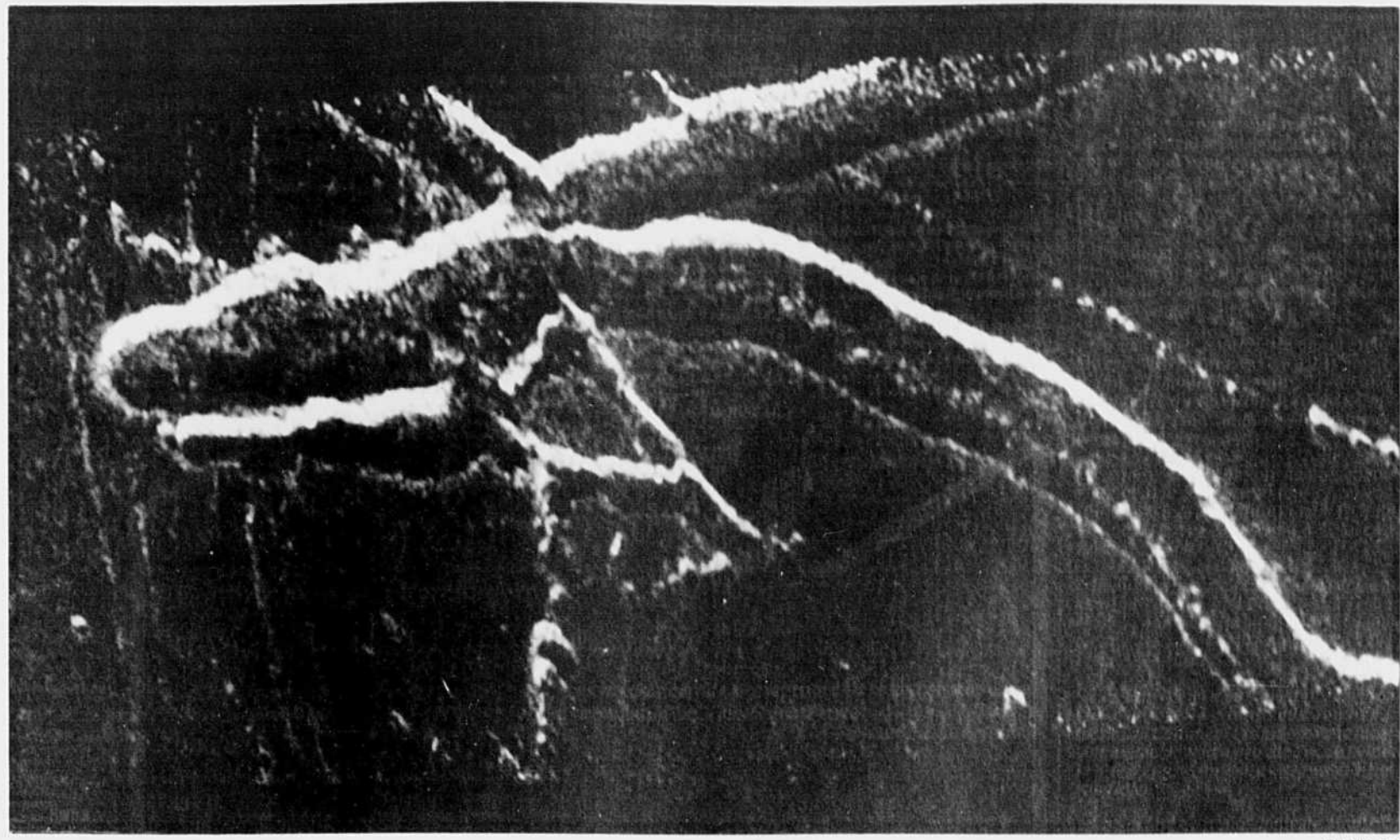
## Le redémarrage des navettes, le résultat de la sonde Magellan et le voyage de Galileo vers Jupiter laissent présager une décennie remplie de frissons

**Jean-Paul Dufour**  
tiré du Journal Le Monde

« NOUS ABORDONS une belle décennie d'exploration planétaire, avec frissons et découvertes garantis. » M. Roger Bonnet, directeur des programmes scientifiques de l'Agence spatiale européenne (ESA), jubile en évoquant cette perspective. Pour lui, il est vrai, ces dernières semaines ont été fastes. À peine le Comité du programme scientifique de l'ESA avait-il choisi les instruments qui équiperont la sonde Huygens de la mission américano-européenne Cassini-Huygens qui, si tout va bien, se dirigera vers Saturne et sa « Lune » Titan en 1996, que M. Bonnet participait au lancement de la sonde Ulysse pour l'observation des pôles du Soleil.

De quoi réjouir, en effet, les astronomes, désolés de voir les programmes d'exploration planétaire se faire de plus en plus rares. Depuis le lancement des sondes américaines Voyager et Pioneer-Venus en 1977 et 1978, seuls les Soviétiques ont continué, jusqu'en 1984, avec leurs Venera et Vega. Cette période creuse s'explique par des restrictions budgétaires et par la catastrophe de Challenger qui, le 28 janvier 1986, explosa en vol avec sept personnes à son bord. Cette mauvaise passe fut, heureusement, compensée par des découvertes et les images extraordinaires expédiées par les sondes Voyager lors de leur fabuleux périple qui les amenèrent au-dessus des planètes lointaines Jupiter, Saturne, Uranus et Neptune, puis aux confins du système solaire qu'elles sont actuellement en train de quitter pour se perdre dans l'espace cosmique.

Est-ce la fin des vaches maigres ? Durant les 15 dernières années, moins de 3% du budget de la NASA a été investi dans la recherche et la technologie spatiale, constatait en 1988 un rapport de l'Académie des sciences américaine. Depuis, la situation n'a pas fondamentalement changé sur le plan financier, et les difficultés budgétaires de la NASA aux États-Unis, comme celles de Glavcosmos en Union soviétique, laissent mal augurer de l'avenir des grands projets d'exploration martienne. Il n'empêche que, comme le souligne M. Bonnet, le redémarrage des navettes (le 29 septembre 1988) a revigoré l'exploration planétaire. Mais, en fait, de nombreux lance-



Une image de Vénus, prise le 15 septembre, par la sonde Magellan. L'image couvre une surface de 75 kilomètres de long par 28 km de large.

ments, retardés par l'indisponibilité des lanceurs lourds américains, ont été réalisés dans un temps plus court que prévu.

Le résultat est spectaculaire. Lancée le 8 mai 1989, la sonde Magellan a entrepris depuis le mois dernier une cartographie systématique de Vénus dont les premiers résultats paraissent très prometteurs. Galileo, qui a suivi, le 23 octobre 1989, devrait atteindre Jupiter en 1995. Le télescope Hubble, mis sur orbite le 24 avril 1990, fit de son mieux malgré la « myopie » dont est affecté son miroir principal. Ulysse, enfin, a pris la route du Soleil, qu'il survolera en 1994 et 1995.

Ces engins ont été emportés par la navette américaine. Mais Ariane, pour sa part, propulsé la sonde Giotto vers la comète du même nom

(le 2 juillet 1985); lancé l'observatoire d'astrométrie Hipparcos (le 9 août 1989), qui donne de bons résultats bien qu'il ait été placé sur une mauvaise orbite. Enfin, les Allemands ont utilisé une fusée américaine Delta pour lancer, le 1er juin dernier, Rosat, le plus gros satellite d'astronomie dans le domaine des rayons X. L'Europe est désormais un partenaire majeur des Deux Grands, affirme M. Bonnet. Nous avons désormais en matière de technologie et d'industrie spatiale une réputation à la hauteur de celle dont nous jouissons pour la culture et la science. Après avoir été jusqu'à devancer les Américains dans l'exploration cométaire avec la mission Giotto, les Européens ont su consolider leur percée. Les chercheurs du Vieux continent participaient depuis longtemps aux expériences scienti-

ques montées sur les engins américains ou soviétiques. Aujourd'hui, l'ESA a fourni clés en mains la sonde de la mission Ulysse (les Américains, qui devaient en construire une seconde, ont renoncé pour des raisons financières), et livrera le module Huygens. Largué par une sonde américaine tournant autour de Saturne, ce dernier descendra sur Titan pour en étudier l'atmosphère et le sol. Et l'Europe jouera aussi un rôle majeur dans le projet STSP (Solar Terrestrial Science Program) qui devrait démarrer en 1995.

Reste que l'ESA n'a pas encore, loin s'en faut, les moyens financiers de la NASA ou des Glavcosmos. Les Européens peuvent, effectivement, servir d'aiguillon en matière scientifique. Leur obstination a probablement permis de « sauver » la mission Ulysse, mais la sonde qu'ils ont cons-

truite ne représente qu'un tiers des 750 millions \$ investis dans ce programme (le lancement par la navette a coûté à lui seul 400 millions \$). Pour les mêmes raisons, le sort des missions Cassini et STSP reste largement lié au résultat des négociations sur le budget de la NASA.

En attendant, souligne M. Bonnet, non sans ironie, « l'Europe est un partenaire stable, fidèle à ses engagements ». Alors que les Deux Grands auraient une fâcheuse tendance à réviser perpétuellement à la baisse leurs programmes spatiaux.

L'exploration planétaire coûte cher et ne génère jamais de profits, contrairement à l'exploitation de l'orbite géostationnaire avec les satellites de télécommunications ou, à l'avenir, celle de l'orbite basse pour

la fabrication de matériaux en apesanteur dans les stations spatiales. Elle a fait pourtant, s'il en était besoin, la preuve éclatante de son intérêt.

Grâce aux sondes Voyager et Pioneer, nous sommes allés observer de près la plupart des planètes du système solaire. En 10 ans, une extraordinaire moisson de connaissances a modifié de fond en comble nos conceptions du voisinage de la Terre. Elle a soulevé de nouvelles questions et les questions restées sans réponses sont apparues plus criantes encore.

Alors que les hypothèses des chercheurs se révèlent apparemment conformes à la réalité en ce qui concerne les objets cosmiques lointains comme les supernovae, le fonctionnement interne du Soleil, pourtant beaucoup plus proche, nous reste en grande partie mystérieux, ainsi que la manière dont il agit sur la Terre », explique M. Bonnet.

La compréhension de cette gigantesque machine thermique qu'est la Terre, et donc la préservation de son environnement, peut aussi passer par l'exploration planétaire. Ainsi, la sonde Huygens auscultera Titan parce que cette « Lune » de Saturne est très proche de la Terre à son origine, au début de l'évolution, qui a rendu notre planète habitable. Vénus, avec son atmosphère lourde et brûlante (460 degrés) est un enfer qui pourrait ressembler à la Terre dans quelques millénaires, si le réchauffement dû à l'effet de serre se confirmait. On sait aujourd'hui qu'il existait sur Mars des océans et des fleuves géants aujourd'hui disparus. « La Terre est entrée entre Mars et Vénus, dans un équilibre instable », souligne M. Bonnet.

Pour le directeur des programmes scientifiques de l'ESA, les problèmes d'environnement vont donner lieu à « une nouvelle révolution scientifique », qui passera par l'exploration planétaire et la technologie spatiale (avec les satellites météo et d'observation terrestre). Ce domaine exigera des progrès importants dans la mesure des paramètres, le traitement des données, l'élaboration de modèles mathématiques et la construction d'instruments de mesure. Des disciplines dans lesquelles, souligne M. Bonnet, les astronomes excellent depuis longtemps. Une preuve qu'il est possible d'avoir la tête dans les étoiles tout en gardant les pieds sur Terre...

## AVIS PUBLICS

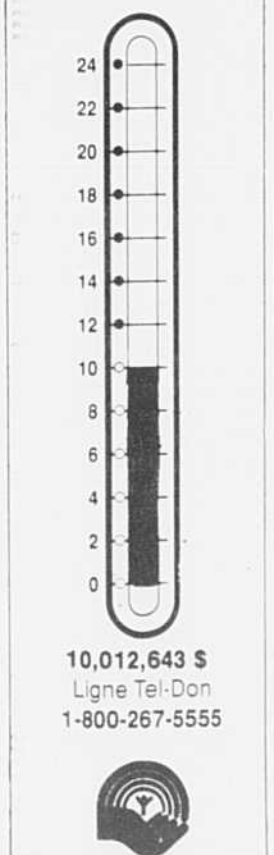
Voir aussi en page A-4

**AVIS DE REQUÊTE D'ABANDON DE CHARTRE**  
2528-1668 QUÉBEC INC.  
Avis est par les présentes donné que la compagnie 2528-1668 Québec Inc. constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec ayant son siège social dans la ville de Boucherville, demandera à l'inspecteur général des institutions financières du Québec la permission d'abandonner sa chartre conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec.  
DATE à Montréal, ce 12ème jour d'octobre 1990.  
SPIEGEL DOHMER (Procurateurs pour 2528-1668 QUÉBEC INC.)

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**  
NO 500-12-191422-900  
**COUR SUPÉRIEURE**  
PRÉSENT  
PROTONOTAIRE-ADJOINT  
JOSETTE SOUFFRONT  
Partie demanderesse  
RAYNALD VILLEDROUIN  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à RAYNALD VILLEDROUIN de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, salle 10, rue St-Antoine est, Montréal, salle 1100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.  
Une copie de la présente déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de la partie défenderesse.  
Lieu: Montréal  
Date: 15 octobre 1990  
LUCIE MARTINEAU, P.A.

**Campagne Centraide 1990**  
Objectif: 24 millions \$



**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**  
NO 500-05-001463-907  
**COUR SUPÉRIEURE**  
PRÉSENT  
PROTONOTAIRE-ADJOINT  
JEAN-FRANÇOIS BOYER  
Partie demanderesse  
ÉMILIE BOYER JR.  
Partie défenderesse

**LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LA PRAIRIE**  
Mes en cause  
**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à EMILIE BOYER JR. de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1<sup>er</sup> est, rue Notre-Dame, salle 1100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.  
Une copie du bref d'assignation et de déclaration a été remise au greffe à l'intention de EMILIE BOYER JR.  
Lieu: MONTRÉAL  
Date: 18 octobre 1990  
YVAN ALLY  
Protonotaire adjoint

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**  
NO 500-02-03248-902  
**COUR DU QUÉBEC**  
PRÉSENT  
PROTONOTAIRE-ADJOINT  
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL  
Partie demanderesse  
GERMIPHENE CORPORATION  
Parties défenderesses

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à GERMIPHENE CORPORATION de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, 1<sup>er</sup> est, rue Notre-Dame, Montréal, dist. district, salle 1100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.  
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119.1 c.p.c. a été remise au greffe à l'intention de GERMIPHENE CORPORATION.  
Lieu: MONTRÉAL  
Date: 19 octobre 1990  
DIANE BERLINGUET, P.A.

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**  
NO 500-05-008790-905  
**COUR SUPÉRIEURE**  
PRÉSENT  
PROTONOTAIRE-ADJOINT  
LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA  
Demanderesse-requérante  
FARID HAGHIGHI TALAB  
Défendeur-intime  
AFSANEH MIRALI TALAB  
1<sup>ère</sup> Mise en cause  
T. CARLETON & CO. INC.  
2<sup>e</sup> Mise en cause

**LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL**  
3<sup>e</sup> Mise en cause  
**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à Farid Haghighi Talab et Afsaneh Mirali Talab de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.  
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'article 119.1 C.p.c. a été remise au greffe à l'intention de Farid Haghighi et Afsaneh Mirali Talab.  
Lieu: Montréal  
Date: 18 octobre 1990  
LUCIE MARTINEAU

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**  
NO 500-12-191360-902  
**COUR SUPÉRIEURE**  
PRÉSENT  
PROTONOTAIRE-ADJOINTE  
THERESE GAGNON  
Partie demanderesse  
JEAN LUCIEN ALIAS JEAN-PAUL LAROUCHE  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à Jean-Lucien alias Jean-Paul Larouche de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1<sup>er</sup> est, rue Notre-Dame est, Montréal, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.  
Une copie de l'acte en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jean-Lucien alias Jean-Paul Larouche.  
Lieu: Montréal  
Date: 15 octobre 1990  
DIANE BERLINGUET, P.A.

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**  
NO 500-02-025980-900  
**COUR DU QUÉBEC**  
PRÉSENT  
GRIFFIER  
CREDIT CHRYSLER CANADA LTÉE  
Partie demanderesse  
DENIS OTTAWA  
Partie défenderesse

**LES ENTREPRISES REJEAN BELLE-ROSE INC.**  
Partie mise-en-cause  
**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à DENIS OTTAWA de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, salle 1100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.  
Une copie du bref de saisie avant jugement et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de DENIS OTTAWA.  
Lieu: Montréal  
Date: 18 octobre 1990  
LUCIE MARTINEAU, P.A.

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**  
NO 500-05-008790-905  
**COUR SUPÉRIEURE**  
PRÉSENT  
PROTONOTAIRE-ADJOINT  
LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA  
Demanderesse-requérante  
FARID HAGHIGHI TALAB  
Défendeur-intime  
AFSANEH MIRALI TALAB  
1<sup>ère</sup> Mise en cause  
T. CARLETON & CO. INC.  
2<sup>e</sup> Mise en cause

**LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL**  
3<sup>e</sup> Mise en cause  
**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à Farid Haghighi Talab et Afsaneh Mirali Talab de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.  
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'article 119.1 C.p.c. a été remise au greffe à l'intention de Farid Haghighi et Afsaneh Mirali Talab.  
Lieu: Montréal  
Date: 18 octobre 1990  
LUCIE MARTINEAU

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**  
NO 500-05-013242-902  
**COUR SUPÉRIEURE**  
PRÉSENT  
PROTONOTAIRE-ADJOINTE  
ROBERT GARFIELD, homme d'affaires, et RALPH FISHMAN, homme d'affaires  
Partie demanderesse  
REAL BROUSSEAU  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à RÉAL BROUSSEAU de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1<sup>er</sup> est, rue Notre-Dame est, Montréal, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.  
Une copie du bref et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de REAL BROUSSEAU.  
Lieu: Montréal  
Date: 17 octobre 1990  
LUCIE MARTINEAU, P.A.

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**  
NO 500-12-190930-903  
**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre de la famille - Divorces)  
PRÉSENT  
PROTONOTAIRE-ADJOINTE  
MONSIEUR MAXEUX JOSEPH  
Partie demanderesse  
MADAME ANNA SAGET  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à MADAME ANNA SAGET de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1<sup>er</sup> est, rue St-Antoine est, Montréal, salle 1100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.  
Une copie de la demande en divorce a été remise au greffe à l'intention de MADAME ANNA SAGET.  
Lieu: Montréal  
Date: 17 octobre 1990  
DIANE BERLINGUET, P.A.

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**  
NO 500-05-011762-901  
**COUR SUPÉRIEURE**  
PRÉSENT  
ANNETTE GROTEAU LACHANCE  
DEMANDERESSE  
VS  
GILLES SAURIOL, SYLVAIN SAURIOL, CLAUDE LAVALLÉE  
DEFENDEURS  
**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à GILLES SAURIOL, SYLVAIN SAURIOL et CLAUDE LAVALLÉE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, salle 1100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.  
Une copie du bref d'assignation et de déclaration a été remise au greffe à l'intention de Gilles Sauriol, Sylvain Sauriol et Claude Lavallée.  
Lieu: Montréal  
Date: 18 octobre 1990  
LUCIE MARTINEAU, P.A.

**COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL**

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**  
NO 500-04-002668-904  
**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre de la famille)  
PRÉSENT  
PROTONOTAIRE-ADJOINTE  
DAME MARIE-JEANNE DULÉPRE,  
Partie demanderesse  
MONSIEUR RICO PALANSIMBA  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à MONSIEUR RICO PALANSIMBA de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1<sup>er</sup> est, rue St-Antoine est, Montréal, salle 217, à 9:15 heures le 6 décembre 1990 suite à la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.  
Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de RICO PALANSIMBA.  
Lieu: Montréal  
Date: 18 octobre 1990  
DIANE BERLINGUET, P.A.

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**  
NO 500-05-011762-901  
**COUR SUPÉRIEURE**  
PRÉSENT  
ANNETTE GROTEAU LACHANCE  
DEMANDERESSE  
VS  
GILLES SAURIOL, SYLVAIN SAURIOL, CLAUDE LAVALLÉE  
DEFENDEURS  
**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à GILLES SAURIOL, SYLVAIN SAURIOL et CLAUDE LAVALLÉE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, salle 1100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.  
Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Gilles Sauriol, Sylvain Sauriol et Claude Lavallée.  
Lieu: Montréal  
Date: 18 octobre 1990  
LUCIE MARTINEAU, P.A.

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**  
NO 400-12-068526-906  
**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre de la Famille)  
Divorces  
Marie-Thérèse Lesieur, domiciliée et résidant au 530, Bureau, app. 1, cité et district de Trois-Rivières, GSA 2N3,  
Partie demanderesse  
HAIM COHEN, autrefois domicilié et résidant au 5645 Côte-Des-Neiges, cité et district de Montréal, mais maintenant de lieux inconnus de la partie demanderesse,  
Partie défenderesse  
**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à HAIM COHEN de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Trois-Rivières, salle 100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.  
Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de HAIM COHEN, partie défenderesse.  
Lieu: Trois-Rivières  
Date: 17 octobre 1990  
HELENE DUBE, P.A.

**COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL**

**AVIS**  
Commission de l'aménagement  
SÉANCE PUBLIQUE  
SUJET PRÉVU:  
Avis de conformité concernant la réglementation d'urbanisme de Ville Saint-Pierre  
Une période de questions est prévue au cours de la séance. Pour poser des questions, les intervenants doivent s'inscrire entre 19 h 15 et 19 h 30.  
Renseignement: 280-3460  
La secrétaire de la Communauté, Nicole Lafond  
Montréal, le mercredi 24 octobre 1990

**DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM**  
JOSEF KAMEL  
Prenez avis que JOSEF KAMEL domicilié et résidant au 532, rue White, ville St-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de JEFFREY JOSEF KAMEL.  
St-Laurent, le 2 octobre 1990.  
Carole Charité,  
Avocate

**DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM**  
PASCAL ANOUAR BATTIKHA, domicilié au 2108 Tupper, Montréal, P.Q., s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de PASCAL ANOUAR TERJANIAN.  
Montréal, le 15 septembre 1990  
PASCAL ANOUAR BATTIKHA.

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES**  
NO 400-12-068526-906  
**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre de la Famille)  
Divorces  
Marie-Thérèse Lesieur, domiciliée et résidant au 530, Bureau, app. 1, cité et district de Trois-Rivières, GSA 2N3,  
Partie demanderesse  
HAIM COHEN, autrefois domicilié et résidant au 5645 Côte-Des-Neiges, cité et district de Montréal, mais maintenant de lieux inconnus de la partie demanderesse,  
Partie défenderesse  
**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à HAIM COHEN de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Trois-Rivières, salle 100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.  
Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de HAIM COHEN, partie défenderesse.  
Lieu: Trois-Rivières  
Date: 17 octobre 1990  
HELENE DUBE, P.A.

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES**  
NO 400-12-068526-906  
**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre de la Famille)  
Divorces  
Marie-Thérèse Lesieur, domiciliée et résidant au 530, Bureau, app. 1, cité et district de Trois-Rivières, GSA 2N3,  
Partie demanderesse  
HAIM COHEN, autrefois domicilié et résidant au 5645 Côte-Des-Neiges, cité et district de Montréal, mais maintenant de lieux inconnus de la partie demanderesse,  
Partie défenderesse  
**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à HAIM COHEN de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Trois-Rivières, salle 100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.  
Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de HAIM COHEN, partie défenderesse.  
Lieu: Trois-Rivières  
Date: 17 octobre 1990  
HELENE DUBE, P.A.

**COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL**

**AVIS**  
Commission de l'aménagement  
SÉANCE PUBLIQUE  
SUJET PRÉVU:  
Avis de conformité concernant la réglementation d'urbanisme de Ville Saint-Pierre  
Une période de questions est prévue au cours de la séance. Pour poser des questions, les intervenants doivent s'inscrire entre 19 h 15 et 19 h 30.  
Renseignement: 280-3460  
La secrétaire de la Communauté, Nicole Lafond  
Montréal, le mercredi 24 octobre 1990

**AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 septembre 1990 par lequel 2753-3025 QUÉBEC INC. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Laval, le 10 octobre 1990 sous le numéro 751046.**  
Banque de Montréal,  
le 18 octobre 1990.

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**  
NO 500-02-032924-909  
**COUR DU QUÉBEC**  
PRÉSENT  
PROTONOTAIRE-ADJOINTE  
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL  
Partie demanderesse

**AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE**  
Article 80(4)  
Dans l'affaire de la faillite de ANDRIÉ LAFERRIÈRE, directeur des ventes, et DENISE LAFERRIÈRE, épouse

**AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 septembre 1990 par lequel 2753-3025 QUÉBEC INC. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Laval, le 10 octobre 1990 sous le numéro 751046.**  
Banque de Montréal,  
le 18 octobre 1990.

**AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 septembre 1990 par lequel 2753-3025 QUÉBEC INC. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Laval, le 10 octobre 1990 sous le numéro 751046.**  
Banque de Montréal,  
le 18 octobre 1990.

**AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 septembre 1990 par lequel 2753-3025 QUÉBEC INC. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Laval, le 10 octobre 1990 sous le numéro 751046.**  
Banque de Montréal,  
le 18 octobre 1990.

**RENE BERGERON**  
Partie défenderesse  
**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à RENE BERGERON de comparaître au greffe de cette cour situé au 1<sup>er</sup> est, rue Notre-Dame, Montréal, Qc, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.  
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis a été remise au greffe à l'intention de RENE BERGERON.  
Lieu: Montréal  
Date: 19 octobre 1990  
DIANE BERLINGUET, P.A.

**AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE**  
Article 80(4)  
Dans l'affaire de la faillite de ANDRIÉ LAFERRIÈRE, directeur des ventes, et DENISE LAFERRIÈRE, épouse

**AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 septembre 1990 par lequel 2753-3025 QUÉBEC INC. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Laval, le 10 octobre 1990 sous le numéro 751046.**  
Banque de Montréal,  
le 18 octobre 1990.

**AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 septembre 1990 par lequel 2753-3025 QUÉBEC INC. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Laval, le 10 octobre 1990 sous le numéro 751046.**  
Banque de Montréal,  
le 18 octobre 1990.

**AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 septembre 1990 par lequel 2753-3025 QUÉBEC INC. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Laval, le 10 octobre 1990 sous le numéro 751046.**  
Banque de Montréal,  
le 18 octobre 1990.

**AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 septembre 1990 par lequel 2753-3025 QUÉBEC INC. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Laval, le 10 octobre 1990 sous le numéro 751046.**  
Banque de Montréal,  
le 18 octobre 1990.

rafrice, tous deux domiciliés au 921, boul. Brien, Bécancour, Québec, J3G 3V8.  
**FALLIS**  
AVIS est par les présentes donné que ANDRÉ LAFERRIÈRE et DENISE LAFERRIÈRE ont déposé une cession le 16 octobre 1990 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 2 novembre 1990 à 10h00, au Palais de Justice, 1111, Jacques-Cartier Est, salle RC-21-A, dans la ville de Longueuil, dans la province de Québec.  
DATE DE LONGUEUIL, ce 22ème jour d'octobre 1990.  
RAYMOND CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic  
LOUIS LANGEVIN, c.a. Responsable de l'actif

**AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 septembre 1990 par lequel 2753-3025 QUÉBEC INC. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Laval, le 10 octobre 1990 sous le numéro 751046.**  
Banque de Montréal,  
le 18 octobre 1990.

**AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 septembre 1990 par lequel 2753-3025 QUÉBEC INC. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Laval, le 10 octobre 1990 sous le numéro 751046.**  
Banque de Montréal,  
le 18 octobre 1990.

**AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 septembre 1990 par lequel 2753-3025 QUÉBEC INC. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Laval, le 10 octobre 1990 sous le numéro 751046.**  
Banque de Montréal,  
le 18 octobre 1990.

**AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 septembre 1990 par lequel 2753-3025 QUÉBEC INC. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Laval, le 10 octobre 1990 sous le numéro 751046.**  
Banque de Montréal,  
le 18 octobre 1990.

**AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 septembre 1990 par lequel 2753-3025 QUÉBEC INC. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Laval, le 10 octobre 1990 sous le numéro 751046.**  
Banque de Montréal,  
le 18 octobre 1990.

## A SURVEILLER

Le Carrefour l'Étoile vous convie à une soirée portes ouvertes sur le thème: « Le rêve, une force créatrice à utiliser »,

# DES IDÉES, DES EVENEMENTS

## La nomination des huit sénateurs est-elle inconstitutionnelle ?

### Il y a de bons arguments qui justifient la décision du gouvernement

JOSÉ WOEHLING

L'auteur est professeur de droit public à l'Université de Montréal

COMME on le sait, le mois dernier, le premier ministre Mulroney a fait nommer par la reine huit sénateurs conservateurs supplémentaires, pour réussir à faire adopter par le Sénat, jusqu'alors dominé par une majorité libérale, le projet de loi érant la taxe sur les produits et services (« TPS »). La constitutionnalité de ces nominations est actuellement contestée devant les tribunaux. On trouvera ci-dessous une analyse sommaire des problèmes juridiques que soulève cette question.

#### Le pouvoir de la reine

L'article 26 de la Loi constitutionnelle de 1867 prévoit que, sur la recommandation du gouverneur général, la reine pourra, si elle le juge à propos, ordonner que quatre ou huit sénateurs soient ajoutés au Sénat, le gouverneur général procédant alors aux nominations de façon à représenter également les quatre « divisions » du Canada : le Québec, l'Ontario, les provinces maritimes et les provinces de l'Ouest.

Le mécanisme de nomination des sénateurs en surnombre a été inséré dans la Constitution canadienne à l'initiative du gouvernement britannique, lors de la Conférence de Londres de 1866. Le secrétaire d'Etat aux colonies, Lord Carnarvon, estimait en effet qu'il fallait prévoir la situation où le parti majoritaire à la Chambre des communes — et formant par conséquent le gouvernement — serait en minorité au Sénat. En donnant au premier ministre la possibilité d'obtenir de la reine la nomination d'un certain nombre de sénateurs supplémentaires, on lui permettrait de renverser la situation au Sénat et de briser ainsi l'opposition de ce dernier aux mesures adoptées par la Chambre des communes. À condition, évidemment, que la nomination de huit sénateurs supplémentaires, au maximum, suffise à donner la majorité au parti du premier ministre.

En 1867, on ne voulait cependant pas que le premier ministre canadien puisse exercer ce pouvoir de façon discrétionnaire. C'est la raison pour laquelle, contrairement à la nomination des sénateurs « ordinaires », qui dépend du gouverneur général agissant selon l'avis du premier ministre, la nomination des sé-

nateurs en surnombre doit être faite sur autorisation de la reine. Jusqu'en 1926, celle-ci exerçait ce pouvoir selon l'avis et sur l'initiative de ses ministres britanniques, ce qui explique qu'en 1873 elle ait refusé la demande du premier ministre libéral Alexandre Mackenzie de nommer des sénateurs supplémentaires afin de diminuer la majorité conservatrice du Sénat, hostile au gouvernement.

Pour justifier ce refus, le gouvernement britannique s'est appuyé sur le fait qu'aucun projet de loi n'était à ce moment bloqué par le Sénat (bien que cela soit arrivé auparavant). Par la suite, deux autres premiers ministres, Wilfrid Laurier en 1900 et Robert Borden en 1912, s'enquirent informellement auprès des autorités britanniques de la possibilité d'obtenir la mise en application de l'article 26 et se firent chaque fois répondre que les circonstances ne le justifiaient pas, étant donné qu'aucun projet de loi n'était bloqué par le Sénat au moment des démarches en cause.

La Conférence impériale de 1926 donna lieu à une déclaration établissant que les dominions, dont le Canada, avaient accédé à l'autonomie

#### La nomination d'un onzième sénateur pour le Nouveau-Brunswick ne serait pas illégale

interne complète ainsi qu'à la souveraineté internationale et proclamant leur complète égalité de statut avec la Grande-Bretagne (Déclaration Balfour). La Conférence de 1926 établit également qu'il convenait désormais de distinguer entre le roi (ou la reine) agissant, d'une part, comme souverain de Grande-Bretagne et, d'autre part, comme souverain d'un dominion.

Dans les cas où il intervenait encore dans les affaires canadiennes, comme pour la nomination du gouverneur général, le souverain britannique devait désormais agir selon l'avis des ministres canadiens. Le même principe s'applique certainement pour ce qui est du pouvoir royal de nommer des sénateurs en surnombre, prévu à l'article 26. Par conséquent, la reine ne peut plus, depuis 1926, refuser une demande faite en ce sens par le premier ministre du Canada et formulée officiellement

par le gouverneur général.

Il est vrai, toutefois, qu'il n'est pas impossible de prétendre que l'article 26 est périmé, dans la mesure où le mécanisme qu'il prévoit suppose que la reine agisse selon l'avis d'une autorité autre que canadienne, ce qui est devenu strictement impensable depuis 1926, car incompatible avec la souveraineté du Canada. Cependant, une disposition législative ou constitutionnelle n'est normalement considérée comme périmée que si elle a perdu toute raison d'être. Or, l'article 26 conserve aujourd'hui toute son utilité, puisqu'il est tout à fait possible que se produise le genre de situation qu'a précisément conduit les Britanniques à insister pour qu'il soit inséré dans la Loi constitutionnelle de 1867.

C'est pourquoi il faut plutôt conclure que l'article 26 est encore en vigueur et que la reine doit utiliser le pouvoir qui lui est attribué selon l'avis et sur l'initiative du premier ministre canadien, comme elle l'a d'ailleurs fait en septembre 1990.

En effet, depuis l'arrivée au pouvoir à Ottawa du Parti progressiste-conservateur en 1984 et sa réélection en 1988, la majorité libérale du Sénat a retardé, de façon peu compatible avec le principe démocratique, l'adoption d'un grand nombre de projets de loi importants, notamment, en 1987-1988, la loi mettant en oeuvre le Traité de libre-échange canado-américain et, en 1990, celle destinée à créer la « TPS ». Dans ce dernier cas, les autorités du Parti libéral ont même formellement déclaré que les sénateurs libéraux, qui étaient encore en majorité au mois de septembre 1990, refuseraient d'adopter le projet de loi, bien que l'intention du gouvernement de créer l'impôt en cause ait été parfaitement connue lors de la campagne électorale qui devait mener à sa réélection en 1988, et qu'il faille donc considérer que la population a donné son aval à cette politique.

Par conséquent, l'on se trouvait précisément, à la fin du mois de septembre 1990, dans le genre de situation qui justifie le recours à la nomination de sénateurs en surnombre. Comme on le sait, la reine a rapidement autorisé, à la demande du premier ministre Mulroney, la nomination de huit sénateurs supplémentaires.

Conformément aux articles 27 et 28 de la Loi constitutionnelle de 1867, après avoir nommé des sénateurs en surnombre, le gouverneur général doit attendre qu'une « division » ne soit plus à nouveau représentée que par 24 sénateurs pour pouvoir à nou-



Le 4 octobre dernier, le sénateur Jacques Hébert s'est interposé entre les gardes de sécurité du Sénat et des membres de la galerie de la presse qui cherchaient à pénétrer dans l'enceinte de la Chambre haute, à l'invitation du groupe libéral.

veau nommer des sénateurs selon la procédure normale de l'article 24. Il peut cependant réutiliser le mécanisme du surnombre tant que le nombre total des sénateurs ne dépasse pas 112, c'est-à-dire 26 par région.

Ainsi, l'article 26 ne peut pas être utilisé pour augmenter indéfiniment le nombre de sénateurs (le maximum « absolu » étant 112), ni, apparemment, de façon à changer la proportion établie entre les quatre « divisions ».

La nomination de huit sénateurs supplémentaires, dont un pour le Nouveau-Brunswick, soulève un problème qui découle de la juxtaposition des articles 26 et 51A de la Loi constitutionnelle de 1867 et 41b) de la Loi constitutionnelle de 1982. En effet, à la suite de la nomination d'un sénateur supplémentaire pour le Nouveau-Brunswick, cette province est désormais représentée par 10 députés et 11 sénateurs. Or, l'article 51A, qui a été ajouté par la Loi constitutionnelle de 1915, prévoit qu'une province « doit toujours avoir droit à un nombre de députés à la Chambre des communes non inférieur au nombre de sénateurs représentant cette province ».

En se fondant sur cette disposition, certains prétendent que la nomination d'un sénateur supplémentaire pour le Nouveau-Brunswick est inconstitutionnelle. L'on peut cependant opposer au moins trois arguments à cette position.

#### Les sénateurs et les députés

En premier lieu, on a vu que l'article 27 de la Loi constitutionnelle de 1867 prévoit qu'après la nomination de sénateurs en surnombre, le gouverneur général doit s'abstenir de nommer de nouveaux sénateurs jusqu'à ce que chaque « division » ne soit plus à nouveau représentée que par 24 sénateurs. Autrement dit, l'existence des sénateurs supplémentaires doit rester provisoire et l'on

pourrait peut-être interpréter l'article 51A comme ne garantissant à chaque province que le droit d'avoir au moins autant de députés que de sénateurs permanents ou « normaux ».

En second lieu, même si l'article 51A doit s'appliquer en tenant compte des sénateurs en surnombre, le nombre des députés et celui des sénateurs qui représentent une province ne peuvent pas être augmentés simultanément. Chronologiquement, les sénateurs supplémentaires doivent être nommés d'abord, puisque c'est l'augmentation du nombre de sénateurs qui est la cause de l'augmentation du nombre de députés, et non pas l'inverse. L'article 52 de la Loi constitutionnelle de 1867 attribue au Parlement du Canada le pouvoir d'augmenter, « de temps à autre », le nombre des députés à la Chambre des communes, à condition de respecter les dispositions relatives au calcul de la représentation des provinces, y compris celles de l'article 51A.

Par conséquent, il faut sans doute conclure que la nomination d'un onzième sénateur pour le Nouveau-Brunswick n'est pas illégale, mais oblige seulement le Parlement à augmenter, dans un délai raisonnable, de 10 à 11 le nombre des députés qui représentent cette province.

Enfin, il est également possible de considérer que l'article 41b) de la Loi constitutionnelle de 1982 a implicitement modifié l'article 51A de la Loi constitutionnelle de 1867.

L'article 41c), qui figure dans la Partie V relative à la procédure de modification de la Constitution, exige le consentement unanime des deux Chambres du Parlement fédéral et de l'assemblée législative de chaque province, pour la modification du « droit d'une province d'avoir à la Chambre des communes un nombre de députés au moins égal à celui des sénateurs par lesquels elle est habituellement représentée, lors de l'entrée en vigueur de la présente

partie » (nous soulignons).

On constate donc que l'article 41b) contient un critère fixe pour le calcul du nombre minimum de députés garanti à chaque province, ce nombre étant celui des sénateurs représentant la province au 17 avril 1982, date de l'entrée en vigueur de la Loi constitutionnelle de 1982. Au contraire, le critère contenu dans l'article 51A est variable, puisqu'en vertu de cette disposition, chaque province a toujours droit à un nombre de députés non inférieur au nombre de sénateurs qui la représentent, quelque soit le moment considéré.

#### Un résultat curieux mais non absurde

Si l'article 41b) a implicitement modifié l'article 51A, le Nouveau-Brunswick n'a actuellement droit qu'à un nombre minimum de députés calculé à partir du nombre de sénateurs qui le représentaient à la date du 17 avril 1982, c'est-à-dire 10. Il est vrai que l'on pourrait également considérer que l'article 41b) n'a pas modifié l'article 51A et que les deux dispositions s'appliquent donc concurremment. Le résultat serait alors que chaque province a droit à un nombre minimum de députés calculé à la fois en fonction du nombre actuel de sénateurs qui la représentent et du nombre de sénateurs qui la représentaient le 17 avril 1982.

Bien que curieux, un tel résultat ne serait pas absurde, étant donné qu'en cas de modification constitutionnelle pas augmenté ou diminué le nombre des sénateurs représentant une province quelconque, celle-ci aurait le bénéfice de la règle la plus avantageuse pour elle dans les circonstances. Si le nombre de ses sénateurs augmenté, il servira à l'avenir à calculer le nombre minimum de députés auxquels elle a droit; si le nombre de ses sénateurs diminue, on retiendra le chiffre de 1982 pour calculer le nombre minimum des députés.

# Faire la lumière sur le projet Hibernia

## REPLIQUE

JEAN GARON

L'auteur est député du Parti québécois à l'Assemblée nationale. Il répond ici à l'éditorial de la directrice du DEVOIR, Mme Lise Bissonnette, paru le 15 octobre

JE PRÉFÈRE mettre sur le compte de l'émotion et de l'indignation que vous inspirent actuellement les sénateurs canadiens, le manque de rigueur dont fait preuve la petite parenthèse que vous m'avez consacrée dans votre éditorial du 15 octobre dernier.

Au moment où l'ensemble des éditorialistes canadiens qui, de toute évidence, lisent eux aussi les son-

ges, tirent à boulets rouges sur le Sénat, il est beaucoup plus facile de mettre dans la même poche tous ceux qui osent faire appel à cette institution qui, qu'on le veuille ou non, constitue encore un forum légal et légitime, plutôt que de s'interroger sur le bien fondé de leur démarche et de lire les documents exprimant leur point de vue.

Car il est manifeste que n'avez pas pris la peine de lire la lettre de huit pages que j'ai adressée aux sénateurs le 10 octobre dernier et je doute même que vous ayez lu celle expédiée le lendemain à M. Jean Chrétien et qui, pourtant, n'avait qu'une page et demie.

Je crois qu'avant de faire des procès d'intention aux autres et de rendre un verdict de culpabilité en quelques lignes vite faites, il faut prendre la peine de lire les pièces au dossier. Heureusement pour nous tous du monde de la politique, vous ne siègez pas dans une vraie cour de justice mais seulement au « tribunal » de l'avenue du Saint-Sacrement.

Si vous aviez pris la peine de lire ces documents ou, le temps vous manquant, de consulter M. Serge Truffaut, journaliste chargé chez vous du dossier Hibernia, vous auriez constaté qu'il n'y a aucune commune mesure entre ma démarche auprès de l'ensemble des sénateurs, toutes couleurs confondues, et le coup de force libéral orchestré par Jean Chrétien.

Dans ce dernier cas, il s'agit d'un filibuster exécuté par des gens non-élus contre une mesure qui, si elle n'est pas populaire, n'en a pas moins fait l'objet d'un vote majoritaire à la Chambre des Communes, à la suite

d'un long débat et d'audiences publiques qui ont permis à toutes les parties de s'exprimer normalement, sauf au Québec où elles ont été plus que restreintes. Je comprends que vous puissiez douter du caractère démocratique de cette opération politique, mais je n'accepte pas que vous fassiez peser les mêmes soupçons sur ma démarche. Mon but est au contraire de lutter contre un simulacre de processus parlementaire qui, dans les faits, bafoue la démocratie et le droit de parole.

En écrivant aux sénateurs au moment même où ils achèvent de se discrediter dans l'opinion publique, j'étais parfaitement conscient du risque que je prenais face à une presse et à des analystes trop souvent superficiels. Mais, en mon âme et conscience, j'ai considéré que je ne pouvais faire autrement devant la discrimination et les iniquités créées au nom du projet Hibernia et le refus cynique et machiavélique du gouvernement fédéral d'en permettre la discussion à la Chambre des Communes.

Savez-vous, madame la directrice, que lorsque le projet de loi C-44 sur le financement public d'Hibernia (2,7 milliards \$ sur 5,2 milliards \$) a été adopté en deuxième lecture et étudié article par article, en juin dernier, aucun député n'était en mesure de discuter de ce projet en toute connaissance de cause puisque l'entente liant le gouvernement fédéral, celui de Terre-Neuve et le consortium Hibernia n'a été signée et rendue publique que le 14 septembre dernier ?

Savez-vous également que les graves interrogations soulevées par cette entente, comme la décision de

ne pas permettre aux chantiers canadiens existants de soumissionner sur la majeure partie de la plate-forme, n'ont pu être débattus lors de la prise en considération du rapport de la Commission parlementaire chargée d'étudier l'article par article, ni lors des discussions en troisième lecture parce que le gouvernement Mulroney a imposé une motion de clôture après seulement une heure de débat ?

Savez-vous que rien dans le projet de loi C-44 ne prévoit le remboursement des subventions si le prix du pétrole se maintient aux hauts niveaux que nous connaissons présentement mais qu'on y garantit de nouvelles subventions si le prix du baril chute en bas d'un certain plancher ?

Savez-vous enfin qu'entre l'adoption du projet de loi C-44 par la Chambre des Communes et son dépôt au Sénat, une série de révélations, notamment par votre propre journal, ont rendu encore plus nécessaire la tenue d'un véritable débat comportant un droit de parole aux représentants de l'industrie et des travailleurs des chantiers maritimes canadiens dont les propos depuis quelques semaines contredisent toutes les belles assurances données par le gouvernement Mulroney ?

Vous vous indignez parce que j'ose demander au Sénat de jouer son rôle de forum ultime face à un débat escamoté de façon odieuse mais vous ne vous demandez pas pourquoi le gouvernement fédéral cherche tant à éviter que soit réouverte la discussion sur le projet Hibernia. Sachez que les dessous de cette affaire que l'on craint de discuter en public me dégoûtent tellement que je serais

prêt à écrire au diable lui-même pour que la lumière soit faite là-dessus, n'en déplaise aux âmes sensibles.

Le « petit voleur de dépanneur » que vous m'accusez d'être ne se rend nullement et, au contraire, il est prêt à récidiver. J'ai en effet l'intention de communiquer à nouveau avec les sénateurs membres de la Commission du Sénat sur l'Énergie qui doit étudier le projet de loi C-44 article par article. Ces augustes personnages ont le pouvoir, que vous le vouliez ou non, d'entendre des témoins s'ils estiment ne pas être suffisamment éclairés sur les conséquences réelles du projet Hibernia tel qu'il est actuellement conçu.

Je n'attache pas plus d'importance que vous à l'opinion des sénateurs mais, par contre, j'attache une valeur fondamentale, plus que vous si j'en juge par votre attitude, au droit de parole qu'ils ont le pouvoir d'accorder aux gens qui seront victimes du projet de loi C-44 et du projet Hibernia, tels qu'ils sont actuellement conçus. Je vais essayer jusqu'au bout de convaincre les membres du Comité sénatorial sur l'Énergie du caractère inique de ces mesures et de leurs conséquences désastreuses pour les milliers de travailleurs des chantiers maritimes canadiens. Ces derniers ont le droit d'être traités équitablement surtout si on tient compte des beaux principes de libre-concurrence à l'origine de l'accord de libre-échange et des sommes faraïmeuses injectées dans Hibernia par les contribuables canadiens et québécois.

Peut-être ne réussirai-je pas, mais personne ne pourra me reprocher de

ne pas avoir essayé, surtout pas LE DEVOIR dont la devise est « Fais ce que dois » et dont la mission sacrée est de faire la lumière sur les affaires publiques, pas de s'en prendre à ceux qui réclament cette même lumière.

En cinquante fois plus long, M. Garon répond à une parenthèse d'un éditorial du 15 octobre, et trouve le moyen de passer à côté de la question. Jamais je n'ai abordé le fond du dossier Hibernia, dans mes commentaires sur le Sénat. J'ai simplement exprimé mon indignation devant les moyens que le député de Lévis emploie pour atteindre ses fins. Demander au Sénat, non-élu, de pirater le cheminement du projet, c'est effectivement, je le répète, se conduire comme les petits voleurs de dépanneur qui ont souvent d'aussi bonnes raisons que lui d'être insatisfaits du contrat social. Si le Parti québécois, avec tous les moyens dont il dispose comme opposition officielle au Québec, est incapable de soulever efficacement un débat, sans passer par le détour désirable des sénateurs fédéraux, c'est qu'il a un problème de santé. Passons, au surplus, sur l'indécence du geste d'un député péquiste qui donne de la légitimité à l'institution fédérale la plus discréditée qui soit, et qui se trouve ainsi à l'absolue de toutes les obstructions passées ou à venir, y compris celles qui ont touché et qui toucheront le Québec. M. Garon, il nous l'affirme ici carrément, est disposé à pactiser avec le diable. Faust se réincarne dans le comté de Lévis, craignons la conclusion de son drame.

— Lise Bissonnette